



Bundesamt für Bildung und Wissenschaft
Office fédéral de l'éducation et de la science
Ufficio federale dell'educazione e della scienza
Uffizi federal da scolaziun e scienza

Comment promouvoir les sciences humaines et sociales?

Rapport final du groupe de travail mandaté par le
Groupement de la science et de la recherche

Dans sa collection «Dossiers OFES», l'Office fédéral de l'éducation et de la science publie des études prospectives, des résultats de recherche, des rapports sur des thèmes d'actualité dans les domaines de l'éducation et de la recherche. Mis ainsi à la disposition d'un large public, ces textes participeront au débat sur ces questions.

Le présent rapport a été élaboré par le groupe de travail constitué par le Secrétaire d'Etat Charles Kleiber. Présidé par Gerhard M. Schuwey, directeur de l'Office fédéral de l'éducation et de la science, le groupe était composé de

Prof. Oskar Bätschmann, histoire de l'art contemporain, Berne;
Prof. René Levy, sociologie, Lausanne;
Prof. Andrea Maihofer, études genre, Bâle;
Prof. Anne-Nelly Perret-Clermont, psychologie, Neuchâtel;
Michel Porret, MER, histoire moderne, Genève;
Prof. Christoph Riedweg, philologie classique, Zurich;
Prof. Alexandra Rumo-Jungo, droit privé, Fribourg;
Prof. Peter Utz, langue et littérature allemandes, Lausanne.

Peter Stücheli a contribué à la rédaction du rapport.

Bundesamt für Bildung und Wissenschaft BBW
Office fédéral de l'éducation et de la science OFES
Ufficio federale dell'educazione et della scienza UFES
Uffizi federal da scolaziun et scienza UFSS
Hallwylstrasse 4
3003 Bern

Tel. 031 322 96 86
Fax 031 322 78 54

© 2002 Office fédéral de l'éducation et de la science, Berne
ISSN 1424-3350

Table des matières

Executive summary	2
1 Mission du Groupe de travail	5
2 Le rôle des sciences humaines et sociales dans la société moderne	6
3 La situation actuelle des sciences humaines et sociales dans les universités	8
3.1 La situation en formation	8
3.2 La relève scientifique	12
3.3 La situation en recherche	13
3.4 Performance et engagement	18
4 Les principaux axes d'une politique de promotion des sciences humaines et sociales	19
4.1 Améliorer l'encadrement des étudiants	19
4.2 Encourager la relève scientifique	23
4.3 Prendre en compte les particularités des disciplines dans l'encouragement de la recherche	27
4.4 Intensifier la collaboration des institutions d'enseignement et promouvoir le dialogue entre les sciences humaines et sociales et la cité	34
4.5 Intégrer la perspective genre à l'enseignement et à la recherche	37
4.6 Augmenter les moyens et remédier aux déficits institutionnels	37
5 Mesures préconisées et conséquences financières	39
Annexe I Mandat du groupe de travail	42
Annexe II Catalogue des disciplines des sciences humaines et sociales selon le système d'information universitaire suisse (SIUS)	45
Annexe III Synthèse des prises de position adressées au groupe de travail par différentes disciplines des sciences humaines et sociales	47
Annexe IV Documents divers sur le sujet	60

Executive Summary

Les sciences humaines et sociales jouent un rôle tout à fait particulier en Suisse en raison de la longue histoire et de la diversité linguistique, culturelle, sociale et politique de notre pays. Elles se composent d'un grand nombre de disciplines spécialisées et sont ainsi à même de remplir la fonction de mémoire culturelle, de mener une réflexion sur les institutions de la société et de l'Etat et de faire en sorte, par l'enseignement et la recherche, que cette richesse de traditions puisse se développer au niveau des individus et des institutions. Elles analysent l'individu et la société dans leur interaction et étudient à cet effet les ordres sociaux, économiques et juridiques existants ainsi que leurs institutions politiques. Elles considèrent l'expression linguistique et artistique de l'individu en tant qu'élément de la communication sociale et elles placent ces formes d'expression culturelles de l'individu dans leur contexte social et historique.

Vu la complexité particulière que ces questions revêtent en Suisse, le maintien d'un large éventail de disciplines des sciences humaines et sociales répond à une nécessité. Cependant, de lourdes menaces pèsent sur l'avenir des sciences humaines et sociales en Suisse. La dotation financière insuffisante des facultés concernées de nos universités menace la qualité des formations dans différentes disciplines qui revêtent pourtant une grande importance dans notre société. Cette rareté de ressources, avérée depuis de longues années, compromet aussi la recherche et nuit à son développement. L'ensemble des parties impliquées – *Confédération, cantons, universités, institutions chargées d'encourager la recherche* – sont donc appelées à mettre en commun leurs efforts afin d'assurer à ces disciplines un avenir à la mesure de leur importance pour notre société.

Le groupe de travail «*Promotion des sciences humaines et sociales*» plaide en particulier pour l'adoption des mesures suivantes:

■ Améliorer l'encadrement des étudiants

Les sciences humaines et sociales se trouvent confrontées au fait qu'un nombre restreint d'enseignants doivent prendre en charge un nombre toujours croissant d'étudiants. Alors qu'en sciences techniques et naturelles, il y a, en moyenne nationale, un professeur pour 29 étudiants, et même un professeur pour 20 étudiants en médecine et pharmacie, cette proportion est de 1:60 dans les sciences humaines et sociales, avec toutefois de notables différences d'une université à l'autre. Le rapport est de 1:110 en sociologie, de 1:120 en histoire, de 1:170 en psychologie, et de 1:180 en sciences de la communication. Pour atteindre le rapport de 1:40 jugé nécessaire afin de relever le défi de la concurrence internationale et d'assurer la qualité de la formation, 483 nouveaux postes de professeurs doivent être créés d'ici l'année 2007 dans les disciplines des sciences humaines et sociales. Si l'on ne résout pas le problème central des sciences humaines et sociales, à savoir combler le fossé entre le grand nombre d'étudiants et l'insuffisance des ressources, aucune amélioration décisive ne pourra être apportée à la situation des sciences humaines et sociales.

■ **Promouvoir la relève scientifique**

La carrière scientifique a beaucoup perdu de son attrait. Le nombre des doctorants est en baisse. La relève scientifique manque de possibilités de recherche indépendante. A cela viennent s'ajouter les incertitudes d'emploi à long terme sur un marché universitaire toujours plus étroit et face à une forte concurrence internationale. Le groupe de travail approuve le principe des mesures préconisées par le Conseil suisse de la science et de la technologie visant à garantir la relève scientifique, notamment la création de programmes d'études doctorales. Cependant, le groupe de travail tient à souligner expressément la nécessité de la présence d'instruments d'encouragement différenciés en vue de tenir compte de la diversité des filières et des carrières. Il préconise ainsi d'allouer à des doctorants particulièrement qualifiés une bourse également en dehors des filières d'études structurées et ce, pour toute la durée des études de doctorat. Ce principe doit aussi s'appliquer à la promotion post-doctorale, où – parallèlement à l'introduction de *tenure tracks* – l'adoption de mesures supplémentaires est nécessaire. Pour la période 2004-2007, sur les 100 postes de relève supplémentaires que le Fonds national envisage de financer sur le programme des «professeurs boursiers», au moins 50 devraient être créés dans les sciences humaines et sociales.

■ **Tenir compte de la spécificité des disciplines dans l'encouragement de la recherche**

En comparaison des autres disciplines, les moyens qui sont à la disposition de la recherche en sciences humaines et sociales sont absolument insuffisants. Dans l'octroi de subsides de recherche, il convient de mieux prendre en compte les questions et les méthodes spécifiques des sciences humaines et sociales. Cela vaut en particulier pour les programmes de recherche financés par la Confédération, et notamment les pôles de recherche nationaux (PRN). Pour ces disciplines, des mises au concours particulières doivent avoir lieu; en ce qui concerne la constitution des réseaux, il convient de tenir compte de la culture spécifique de ces disciplines. Pour les sciences humaines, il faut prévoir aussi des programmes de recherche de taille plus modeste. Sur les 5 à 6 PRN supplémentaires prévus dans les prochaines années, 2 à 3 devront être dédiés aux sciences humaines et sociales.

■ **Intensifier la collaboration des institutions d'enseignement et promouvoir le dialogue entre les sciences humaines et sociales et la cité**

La vie quotidienne dans la société moderne, la manière dont l'individu se conçoit, le fonctionnement de la démocratie et de l'Etat de droit mais aussi l'activité économique sont fortement marqués par le regard que les sciences humaines et sociales jettent sur la réalité, par les représentations et les connaissances qu'elles élaborent. Cependant, de larges couches de la population n'ont qu'une idée vague des fonctions remplies par ces disciplines et de leurs apports. Cette mauvaise perception empêche les sciences humaines et sociales de faire pleinement valoir leur potentiel dans les processus de décision politiques et économiques. Le groupe de travail suggère d'étudier les moyens de mieux intégrer la culture des sciences humaines et sociales dans l'enseignement des degrés secondaires I et II et dans la formation des enseignants. Mais la communauté scientifique des sciences humaines et sociales, les sociétés savantes et les facultés sont appelées, elles aussi, à développer une meilleure perception publique de l'apport spécifique de ces disciplines.

■ Augmenter les moyens et remédier aux déficits institutionnels

Seule une augmentation substantielle des ressources mises à la disposition des sciences humaines et sociales permettra à ces dernières de satisfaire les attentes placées à leur égard dans le domaine de la recherche et de la formation. Les 483 postes de professeurs qui doivent être créés d'ici à la fin 2007 impliquent un investissement annuel supplémentaire de l'ordre de 242 millions de francs à injecter dans le système universitaire. Ces moyens doivent être réunis par la Confédération et les cantons. Les moyens mis à la disposition de la Division I (Sciences humaines et sociales) du Fonds national doivent passer des 30 millions actuels à 55 millions de francs en 2007 afin que les nouvelles missions, en particulier dans le domaine de l'encouragement de la relève, puissent être accomplies. A côté des moyens financiers supplémentaires qui sont nécessaires dans les domaines concernés, des réformes institutionnelles sont également indispensables, notamment dans le domaine des cursus et du renouvellement de l'enseignement, afin de renforcer les sciences humaines et sociales. En outre, le groupe de travail tient à souligner la nécessité d'inclure systématiquement la perspective genre dans toutes les mesures prises.

1 Mission du Groupe de travail

En vue de la rédaction du message du Conseil fédéral aux Chambres fédérales relatif à la formation, la recherche et la technologie pour la période 2004-2007, un groupe de travail «*Promotion des sciences humaines et sociales*» a été constitué par le Secrétaire d'Etat Charles Kleiber d'entente avec la Conseillère fédérale Ruth Dreifuss, Cheffe du Département fédéral de l'intérieur.

La mission du groupe de travail a consisté à élaborer des lignes directrices pour le développement des sciences humaines et sociales en Suisse et, sur cette base, à proposer des mesures au niveau fédéral pour un soutien accru de ces domaines d'études dans le cadre d'une politique de la science de large envergure (voir Annexe I).

Méthode de travail

Le groupe de travail a tenu six réunions pendant lesquelles il a élaboré le présent rapport. La collaboration avec les institutions de politique de la recherche, les entretiens avec des experts et des collègues professeurs ainsi qu'une large discussion dans l'entourage professionnel et personnel ont amené des éléments importants. Le groupe de travail s'est en outre appuyé sur des publications et sur les forums de discussion existants consacrés au sujet. Les propositions de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH), de ses sociétés membres ainsi que du Conseil de politique des sciences sociales (CPS) ont également été prises en considération. Il convient de remercier aussi le Conseil suisse de la science et de la technologie (CSST) qui a permis au groupe de travail de prendre connaissance, avant la publication, de larges extraits de son programme pour la consolidation des sciences humaines et sociales.

Le domaine des sciences humaines et sociales

Sauf mention contraire, l'expression «*sciences humaines et sociales*» couvre dans le présent rapport les domaines d'activité 1, 2 et 3 recensés dans le système d'information universitaire suisse (SIUS). Ce sont la théologie, l'étude des langues et de la littérature, les sciences historiques et de la culture, les sciences sociales, les sciences économiques et le droit. Ces disciplines sont représentées au sein de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH) et attribuées à la Division I du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS). Sur le plan de l'enseignement, de l'encouragement de la relève et de la recherche, toutes ces disciplines connaissent des problèmes très similaires. Les objets de leurs préoccupations ont été retenus dans le présent rapport.

Forcément, tous les problèmes spécifiques à l'une ou l'autre discipline n'ont pu être intégrés à la présente analyse, dont le but a été d'étudier les grandes questions propres à l'ensemble de ces disciplines, et de proposer des mesures pour y répondre.

2 Le rôle des sciences humaines et sociales dans la société moderne

L'humanité cherche à se connaître elle-même et à donner un sens à sa place dans l'univers. Cette quête, au cours d'un long processus historique, a donné naissance aux sciences naturelles d'une part, et aux sciences humaines d'autre part. Ces dernières placent l'individu et sa relation à la société au cœur de leur réflexion. Elles s'interrogent sur des questions qui sont fondamentales pour l'identité de l'homme et la réussite de la vie en commun. Pour répondre à ces questions de manière plus différenciée et plus approfondie, ces sciences se sont divisées en *sciences humaines* et en *sciences sociales*. Elles assument aujourd'hui un grand nombre de missions sociales:

- Elles analysent l'individu et la société dans leur interaction et leur interdépendance et étudient les ordres sociaux, économiques et juridiques existants ainsi que leurs institutions politiques.
- Elles assurent la «*mémoire culturelle*» de la société: elles réévaluent et valident continuellement le savoir de l'humanité et lui trouvent des applications inédites et des interprétations nouvelles.
- Elles œuvrent au développement de ce savoir en le transmettant aux jeunes générations: la mission formatrice et éducative se situe désormais au cœur des sciences humaines et sociales.
- Elles étudient l'action de l'individu, en examinent les motivations psychiques et éthiques et contribuent à créer les conditions permettant aux individus de devenir des membres responsables et accomplis d'une société démocratique et ouverte.
- Elles mettent l'action des individus en relation avec l'horizon des traditions culturelles et religieuses liées aux diverses cultures.
- Elles considèrent l'imaginaire des individus comme un apport aux grands projets créateurs de l'humanité; elles placent les formes d'expression culturelles de l'individu dans leur contexte social et historique.
- Elles étudient les rapports que l'homme entretient avec son milieu naturel et social: elles cherchent à savoir comment l'homme perçoit ce milieu, comment il l'interprète et l'aménage et comment sa compréhension du milieu évolue à travers les âges.
- Elles analysent les représentations que l'individu se fait de lui-même et d'autrui, elles étudient les systèmes de valeurs, les formes de communication et d'interaction et les méthodes de connaissance.
- Elles proposent de nouveaux modèles d'interaction et de communication et rendent ainsi possible un développement éclairé de la société.

La diversité des missions qu'elles accomplissent et l'étendue des champs d'application qu'elles explorent ont fait des sciences humaines et sociales une architecture complexe et multiforme. Cependant ces sciences ont perdu en visibilité. Elles ont beau marquer profondément nos formes de comportement et de communication, leur action formative a beau construire les fondements même de la vie en société – la conscience de ce rôle essentiel s'est estompée dans la perception du public. Car d'autres formes de connaissance et de science sont venues occuper le devant de la scène avec des innovations souvent spectaculaires, promettant de plus un rendement économique immédiat. C'est pourquoi les sciences humaines et sociales ont subi, ces dernières années, un retard considérable dans les ressources mises à leur disposition. Ce retard les met en péril en s'attaquant à leur substance même et en les empêchant d'assumer leur mission sociale et de la développer.

Or, il apparaît avec toujours plus d'évidence que les défis de la *société du savoir* qui se substitue à la société industrielle ne pourront être relevés si la société ne développe pas simultanément son potentiel de réflexion critique, si elle n'apprend pas à exploiter de manière critique et auto-critique le savoir accumulé. Cette réflexion aidera notre société à reconnaître les conflits et à les gérer, à expérimenter de nouvelles formes de communication, d'apprentissage et d'expression artistique, et à donner à l'individu des repères dans un monde qui devient plus complexe et plus intégré à l'échelle planétaire.

Ce rôle de premier plan que les sciences humaines et sociales sont appelées à jouer, les jeunes générations l'ont bien compris: tandis que les sciences naturelles ont accusé au cours des dernières années une croissance relativement faible du nombre d'étudiants dans nos universités, les effectifs explosent en sciences humaines et sociales, et les diplômés de ces disciplines se font leur place dans la société. Cette tendance se confirmera. Car la Suisse, plus que d'autres pays, avec sa longue histoire, sa diversité culturelle, linguistique et sociale et ses structures démocratiques complexes aura besoin à l'avenir, plus que jamais, du potentiel de réflexion et des repères proposés par les sciences humaines et sociales. C'est pourquoi la défense des sciences humaines et sociales dans toute leur diversité et toute la largeur de l'éventail de leurs disciplines est un enjeu capital pour la Suisse, autant que l'est leur dotation appropriée en ressources financières et humaines.

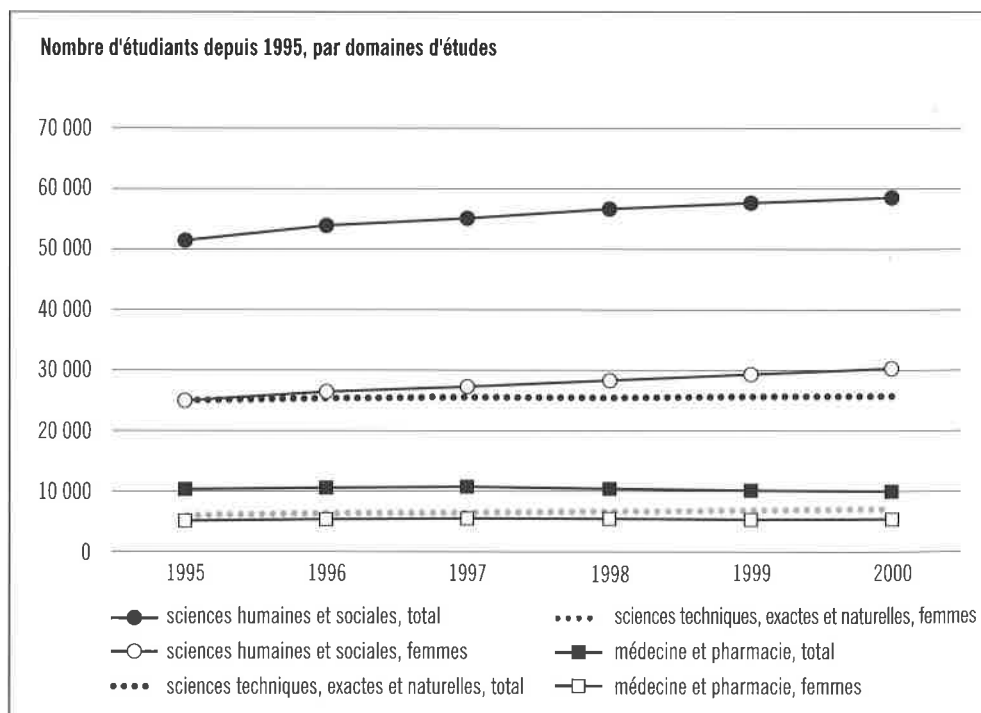
3 La situation actuelle des sciences humaines et sociales dans les universités

L'impact et les possibilités de développement des sciences humaines et sociales dépendent essentiellement des conditions dans lesquelles elles sont appelées à remplir leur mission d'enseignement et de recherche ainsi que des moyens financiers qui sont mis à leur disposition. Ces conditions sont brièvement caractérisées ci-dessous à l'aide de quelques indicateurs et en comparaison avec d'autres disciplines. L'analyse et les conclusions à en tirer sont présentées à la section 4.

3.1 La situation en formation

Augmentation du nombre d'étudiants

Les sciences humaines et sociales¹ continuent à être fortement prisées chez les étudiants, tandis que la demande pour des places d'études en sciences techniques et en sciences naturelles ne s'accroît que légèrement en Suisse (2,8% depuis 1995) et tend même à diminuer à l'échelle européenne. Dans l'ensemble, l'effectif des étudiants en sciences humaines et sociales s'est accru de près de 13,7% depuis 1995. Selon une prévision de l'Office fédéral de la statistique (OFS)², cette croissance se poursuivra jusqu'en 2003. Cette augmentation s'explique avant tout par la plus forte présence de femmes étudiantes qui représentent désormais 21% de l'effectif en sciences humaines et sociales. Le nombre des étudiants masculins accuse un taux de croissance sensiblement inférieur (6%).



Source: données OFS, graphique OFES

¹ Sauf mention contraire, l'expression «sciences humaines et sociales» couvre dans le présent rapport les domaines d'activité 1, 2 et 3 recensés dans le système d'information universitaire suisse (SIUS) de l'Office fédéral de la statistique (OFS) (cf. Annexe II).

² OFS, Le nombre d'étudiants en 2003 et 2010 (www.bfs.admin.ch/stat_ch/ber15/prev_et/prognosef.pdf), septembre 2000.

Dans les sciences humaines et sociales, les taux de croissance les plus importants enregistrés depuis 1995 l'ont été en psychologie, en ethnologie, en sciences politiques et dans la discipline Communication et mass-media.

Choix de disciplines ayant enregistré la plus forte croissance des effectifs d'étudiants pendant les années 1995-2000

Disciplines	Nombre d'étudiants				Croissance en %	
	1995		2000		1995-2000	
	Total	Femmes	Total	Femmes	Total	Femmes
Psychologie	4331	3120	5693	4257	31.4	36.4
Ethnologie	871	613	1244	892	42.8	45.5
Sciences politiques	1578	740	2280	1053	44.5	42.3
Communication et mass-media	150	86	1555	882	936.7	925.6

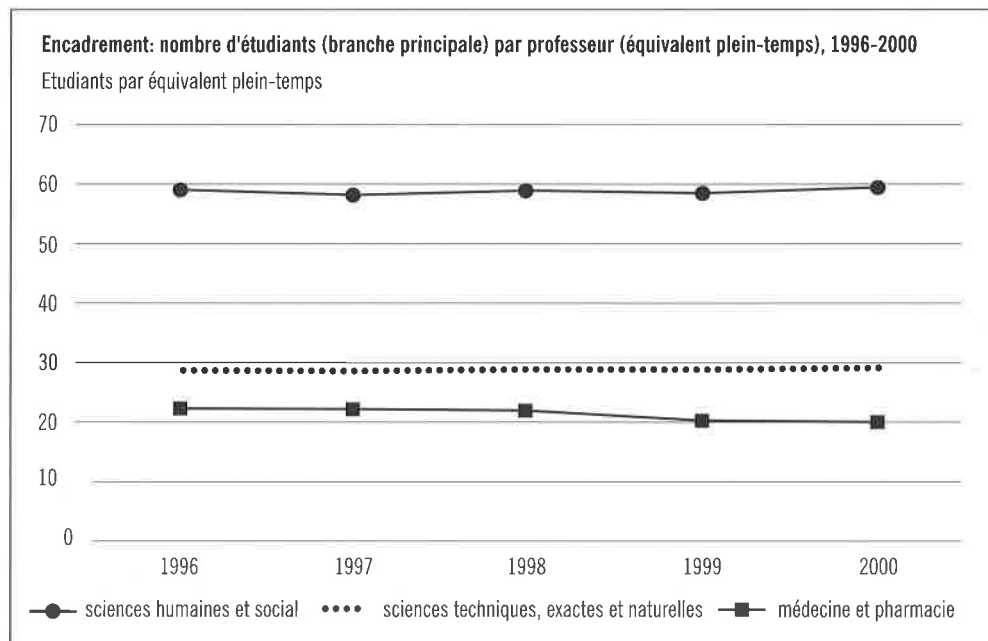
Source: OFS

Il ressort du tableau que ces disciplines ont enregistré des taux de croissance de 30 à plus de 900%. Une tendance analogue se dessine dans les *études genre* qui sont sur le point de s'établir comme discipline; les données correspondantes ne sont pas encore disponibles.

Situation inacceptable sur le plan de l'encadrement

Les effectifs restent très élevés en sciences humaines et sociales par rapport aux autres disciplines, ce qui se fait sentir surtout dans l'encadrement des étudiants où la situation est devenue inacceptable³. En 2000, on comptait dans les sciences humaines et sociales, dans la moyenne suisse, un professeur (équivalent plein-temps) pour quelque 60 étudiants (branche principale). Dans les sciences techniques et naturelles, ce rapport est de 1:29, et en médecine et pharmacie de 1:20. On notera que la charge effective est bien plus élevée, notamment en sciences humaines et sociales qui comptent une forte proportion d'étudiants suivant cet enseignement en discipline secondaire.

³ Les taux d'encadrement cités se rapportent au nombre total d'étudiants qui suivent l'enseignement comme discipline principale (et non seulement les candidats à la licence) puisqu'il s'agit de mesurer la charge totale qui pèse sur les chaires. La pleine utilisation de l'offre d'enseignement et d'encadrement (étudiants en discipline secondaire inclus) pourra être établie et intégrée dans les taux quand les universités disposeront d'une comptabilité analytique.

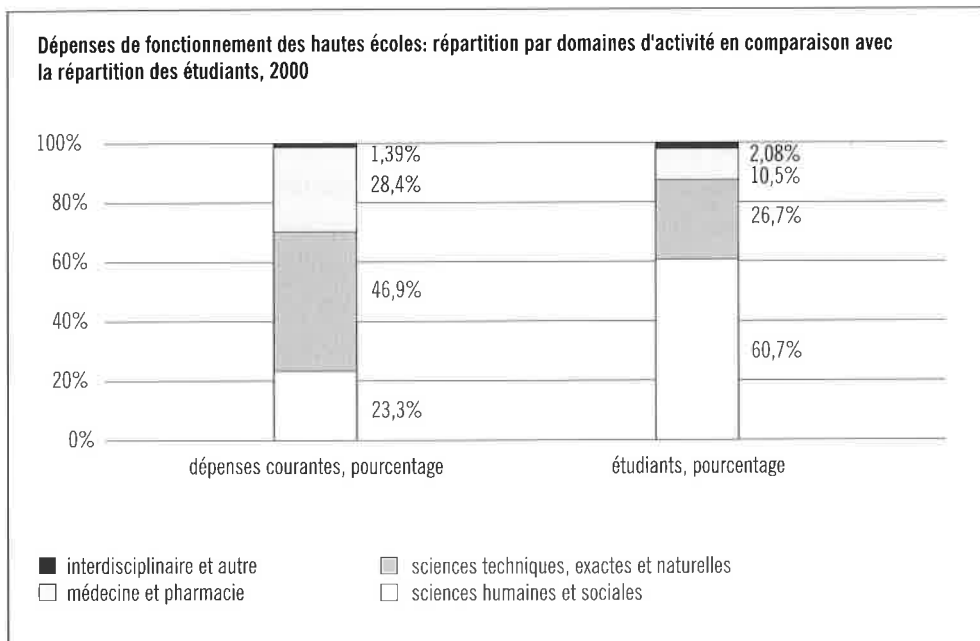


Source: données OFS, graphique OPES

La Conférence des Recteurs des Universités Suisses (CRUS) considère que le respect d'une proportion maximale de 40 étudiants par professeur est indispensable à la qualité de l'enseignement en sciences humaines et sociales (cf. section 4.1). Dans les faits, cette proportion est en partie massivement dépassée. Considérons à titre d'exemple le taux d'encadrement dans les universités pour les différentes disciplines: il est de 1:110 en sociologie, de 1:120 en sciences historiques, de 1:170 en psychologie et de 1:180 en sciences de la communication et des mass-media.

Inégalités dans la dotation financière des facultés

Les nettes différences en termes d'effectifs d'étudiants et de taux d'encadrement entre les sciences médicales, techniques et naturelles d'une part et les sciences humaines et sociales d'autre part se reflètent aussi dans l'inégalité d'accès aux ressources financières. Si 60,7% des étudiants appartiennent au domaine des sciences humaines et sociales, ce domaine n'absorbe que 23,3% des dépenses des universités (base: 2000). Les sciences techniques et les sciences naturelles, qui représentent 26,7% des étudiants, reçoivent 46,9% de ces ressources. Le domaine de la médecine et de la pharmacie représente 10,5% de l'effectif d'étudiants et se voit allouer 28,4% de l'enveloppe financière.



Source: données OFS, graphique OFES

Si l'on divise les fonds de fonctionnement des universités par le nombre d'étudiants (année 2000), on constate que la dépense moyenne par tête d'étudiant est de 12 943 francs en sciences humaines et sociales, de 58 997 francs en sciences naturelles et techniques, et de près de 91 200 francs en médecine et pharmacie.

Emploi accessoire pendant les études et perspectives professionnelles

Les ressources financières par lesquelles les étudiants assurent leur propre entretien proviennent de sources diverses. Une enquête unique réalisée en 1995⁴ a montré qu'en moyenne, toutes disciplines confondues, 40% de ces ressources viennent des parents de l'étudiant ou d'autres membres de sa famille. A raison d'un tiers, les étudiants réunissent ces moyens par une activité rémunérée en cours d'études. Une part de 9% provient de bourses ou de prêts alloués par les collectivités publiques, le reste étant composé de dons d'autres personnes, de prêts privés et d'économies. Dans la comparaison entre les disciplines, on observe que les étudiants en sciences humaines et sociales (droit et sciences économiques non compris) sont les seuls à financer plus du tiers de leur entretien par le produit d'une activité rémunérée; leur revenu provient à raison de 43% d'une activité rémunérée en cours d'études, 32% restant à la charge des parents.

Une enquête menée en 1999 auprès des nouveaux diplômés⁵ confirme ces observations. Elle révèle que 76,1% des nouveaux diplômés en sciences humaines (groupes de domaine d'activité 1.1–1.3, voir Annexe II), et 66% des nouveaux diplômés en sciences sociales (groupe de domaine d'activité 1.4, voir Annexe II) déclaraient avoir exercé une activité rémunérée pendant plus de douze mois en cours d'études. Une grande partie de ces étudiants sont en fait des étudiants à temps partiel.

L'exercice d'une activité rémunérée en cours d'études présente à la fois des avantages et des inconvénients. Si un étudiant, faute de ressources, est obligé de gagner sa vie par une activité

⁴ OFS, 1995

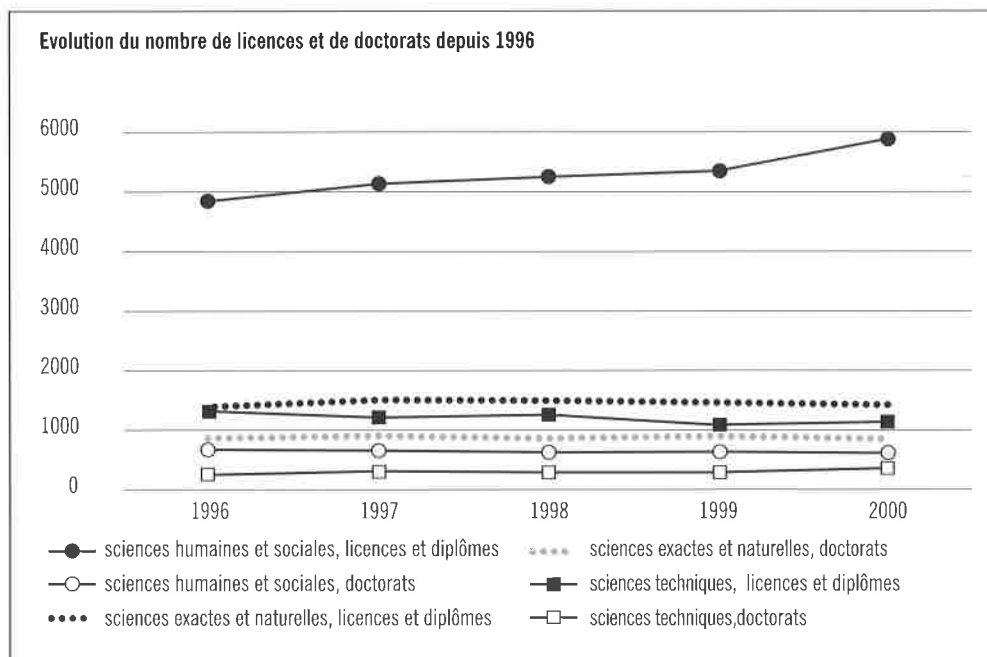
⁵ Source: De l'université à la vie active. Enquête auprès des nouveaux diplômés 1999. Diem, M., OFS, Neuchâtel 2001. L'enquête a été menée auprès des personnes ayant obtenu un diplôme dans une université suisse en 1998.

rémunérée qui risque de prolonger excessivement ses études, cela pose bien sûr un problème de fond. En revanche, l'enquête auprès des nouveaux diplômés fait apparaître qu'un étudiant, surtout en sciences humaines et sociales, trouve plus facilement un emploi s'il a exercé pendant plus d'un an une activité rémunérée qualifiée en rapport avec sa spécialité scientifique. En effet, cette activité lui permet de faire une première expérience pratique et de nouer des relations qui pourront lui ouvrir des portes au moment où il se présentera sur le marché de l'emploi, relations qui lui sont aussi utiles pendant les études. Parmi les nouveaux diplômés en sciences humaines et sociales qui ont été interrogés, 40,1% (hommes 41,7%, femmes 38,4%) ont eu un emploi immédiatement au sortir de l'université. Leurs chances de trouver immédiatement un emploi correspondent donc à peu près à celle des diplômés en sciences techniques et naturelles, où le taux de passage immédiat à un emploi est de 41,7% (hommes 43,3%, femmes 37,5%).

3.2 La relève scientifique

Outre la détérioration des taux d'encadrement, la précarité de la relève scientifique demeure un des problèmes majeurs rencontrés par les sciences humaines et sociales. Cette difficulté se traduit notamment dans le fait qu'en dépit du nombre croissant de diplômés du degré licence, le nombre déjà faible de doctorats continue à s'effriter. D'une part, on peut y voir une conséquence de la situation favorable des diplômés en sciences humaines et sociales sur le marché de l'emploi. D'autre part, le faible nombre de doctorats est un signe que les étudiants sont toujours moins nombreux à choisir une carrière académique. Ce fait est lourd de conséquences pour la recherche, qui est souvent le fait de doctorants du corps intermédiaire des universités.

Le graphique ci-dessous reflète l'évolution du nombre de licences et de doctorats délivrés au cours des dernières années.



Source: données OFS, graphique OFES

Les sciences humaines et sociales enregistrent depuis 1996 une progression sensible du nombre de licences (+21%); par contre, le nombre de doctorats – déjà faible au départ – a continuellement diminué au cours de cette même période (-8,6% depuis 1996). Dans les sciences techniques et naturelles, aucune tendance évidente ne se dégage. En sciences techniques, les licences délivrées en 2000 sont inférieures en nombre de 14% par rapport à 1996, et le nombre de doctorats a très sensiblement progressé dans cette même période (+41,4%); les fortes variations enregistrées, depuis 1996, d'une année à l'autre interdisent cependant de déduire de ces deux chiffres une tendance générale.

Faible présence des femmes à l'échelon du doctorat et de l'habilitation

La forte proportion de femmes parmi les étudiants des sciences humaines et sociales se répercute certes sur la part féminine de l'effectif des doctorants, mais les femmes doctorantes sont proportionnellement beaucoup moins nombreuses que les hommes. Si l'on prend pour référence les licences délivrées en 1996, les femmes représentaient 46% des diplômés, mais elles ne sont plus que 32% parmi les doctorants de l'année 2000.

A l'échelon supérieur de la carrière académique (alémanique), celui de l'*habilitation*, la proportion de femmes est encore sensiblement plus faible qu'au niveau du doctorat et de la licence. Sur 28 habilitations délivrées, en 1999, en sciences humaines et sociales, seules 7, soit 25%, sont allées à des femmes. Cette évolution de la part féminine dans les doctorats et habilitations se reflète dans le corps professoral des universités. En 2000, la part féminine dans le corps intermédiaire⁶ est de 39,4%; elle tombe à 12% dans le corps professoral. Ces pourcentages sont certes supérieurs à la moyenne de l'ensemble des domaines d'activité (29,9% dans le corps intermédiaire, 8,1% dans le corps professoral), mais le fait que plus de la moitié des étudiants en sciences humaines et sociales sont des femmes suggère qu'un effort supplémentaire s'impose dans l'encouragement des chercheuses de la relève.

3.3 La situation en recherche

Répartition des financements du Fonds national

Les subsides alloués par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) se répartissent de manière inégale entre les disciplines scientifiques selon l'instrument d'encouragement. Les subsides ordinaires alloués par les Divisions I-III⁷ aux projets de *recherche fondamentale* représentent, avec un volume de l'ordre de 250 millions de francs par an, l'instrument principal en termes financiers.

Le tableau ci-dessous montre que les sciences humaines et sociales n'absorbent en 2000 que 14% du volume financier global. La biologie et la médecine enregistrent la plus forte proportion depuis 1996 et accusent même une légère croissance annuelle. Celle-ci se fait au dépens des mathématiques, des sciences naturelles et des sciences de l'ingénieur, mais aussi au détriment des sciences humaines et sociales dont les parts dans l'ensemble des ressources ont diminué depuis 1996 et 1998 respectivement.

⁶ Corps intermédiaire inférieur et supérieur selon la catégorie OFS: autres enseignants, assistants et collaborateurs scientifiques.

⁷ Le Fonds national comprend quatre divisions: la Division I soutient les sciences humaines et sociales, la Division II les mathématiques et les sciences naturelles et de l'ingénieur et la Division III la biologie et la médecine. La Division IV est responsable de la recherche orientée (Programmes nationaux de recherche, Pôles de recherche nationaux et Programmes prioritaires).

Subsides de recherche (subsides ordinaires des Divisions I-III du FNS) 1996 – 2000

Domaines	1996		1997		1998		1999		2000	
	francs	%	francs	%	francs	%	francs	%	francs	%
Sciences humaines et sociales	37 173 000	14.6	35 367 000	14.9	37 902 000	15.4	35 310 000	14.8	35 309 000	14
Mathématiques, sciences naturelles et de l'ingénieur	106 357 000	41.8	98 382 000	41.5	100 280 000	40.8	96 537 000	40.5	100 850 000	40
Biologie et Médecine	111 050 000	43.6	103 441 000	43.6	107 563 000	43.8	106 489 000	44.7	115 967 000	46
Total	254 580 000	100.0	237 190 000	100.0	245 745 000	100.0	238 336 000	100.0	252 126 000	100

Source: FNS

Si l'on considère, à l'intérieur de cet instrument des *subsides ordinaires*, les différents domaines scientifiques, de grandes différences apparaissent, là aussi, entre les Divisions:

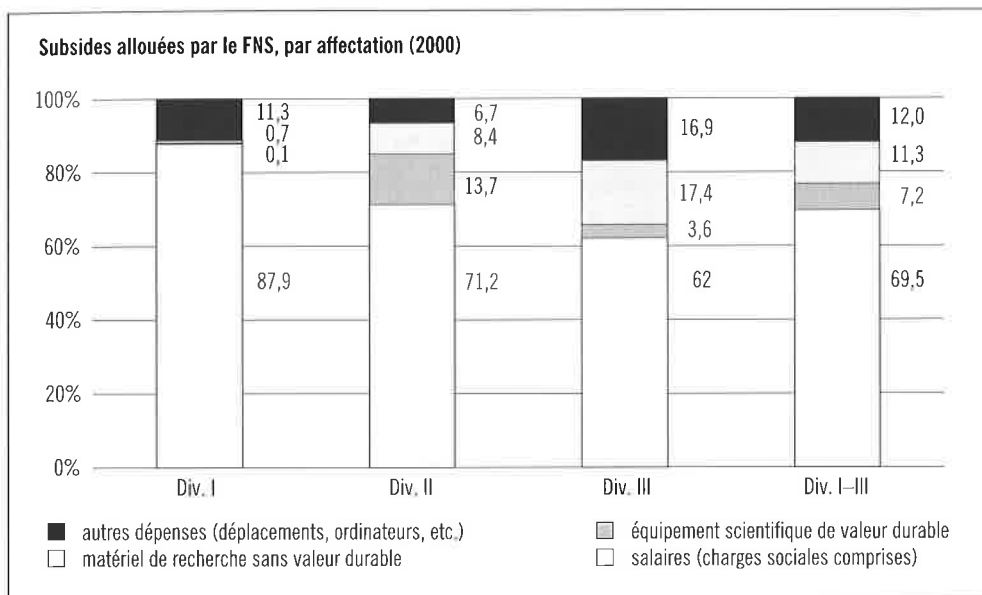
Subsides de recherche alloués (subsides ordinaires, Divisions I-III), année 2000⁸

Domaines	Subsides de recherche francs	Nombre de requêtes évaluées	Nombre de projets acceptés	Subsides moyens (moyenne arithm.) par projet accepté francs
Division I: Sciences humaines et sociales	36 656 096	411	269	136 268
Division II: Mathématiques, sciences naturelles et de l'ingénieur	101 295 371	598	457	221 653
Division III: Biologie et Médecine	113 380 203	823	541	209 575
Total	251 331 670	1 832	1 267	198 368

Source: FNS

Dans la Division I, le montant moyen du subside alloué à un projet se monte à 136 268 francs sur un nombre total de 269 projets. A titre comparatif, le montant moyen par projet est de 221 653 francs dans la Division II, et de 209 575 francs dans la Division III.

⁸ Les montants alloués ne sont pas identiques aux montants comptabilisés (paiements) de l'année considérée. Source: FNS, Rapport annuel 2000, p. 90-93.



Source: données FNS, graphique OFES

Il ressort du graphique ci-dessus qu'en sciences humaines et sociales, les charges de salaire absorbent dans la moyenne des projets 87,9% du subsidy, 11,3% étant affecté aux congrès et explorations sur le terrain, et 0,8% au matériel de recherche et aux appareils scientifiques. En mathématiques, en sciences naturelles et en sciences de l'ingénieur (Div. II) les salaires représentent également la plus grande part des coûts de projet (près de deux tiers), les équipements et le matériel absorbant 20% du subsidy, en moyenne. Or, le montant moyen alloué à un projet en Division II dépasse de 60% celui alloué à un projet en Division I. Cette différence ne peut donc pas s'expliquer uniquement par le coût plus élevé des équipements scientifiques nécessaires en sciences naturelles et de l'ingénieur. Les raisons précises de cette différence nécessitent d'autres études et une analyse plus poussée.

La *recherche orientée* est encouragée en Division IV, notamment au moyen des programmes nationaux de recherche (PNR), des programmes prioritaires (PP) et des pôles de recherche nationaux (PRN).

Subsides de recherche, dépenses dans le cadre des PNR et PP (Div. IV), 1996 – 2000

Domaines	1996		1997		1998		1999		2000	
	Francs	%	Francs	%	Francs	%	Francs	%	Francs	%
Sciences humaines et sociales	23 599 000	37.8	17 643 000	35.0	17 388 000	28.3	12 674 000	34.2	30 289 000	49
Mathématiques, sciences naturelles et de l'ingénieur	14 118 000	22.7	13 927 000	27.7	21 134 000	34.4	8 829 000	23.8	12 970 000	21
Biologie et médecine	24 640 000	39.5	18 777 000	37.3	22 923 000	37.3	15 550 000	42.0	18 537 000	30
Total	62 357 000	100.0	50 347 000	100.0	61 445 000	100.0	37 053 000	100.0	61 796 000	100

Source: FNS

En l'an 2000, les sciences humaines et sociales l'emportaient pour la première fois sur les autres domaines en recueillant 49% des subsides versés dans le cadre des programmes de recherche. Cette valeur élevée s'explique essentiellement par le programme prioritaire «*Demain la Suisse*» (programme se terminant en 2003) qui intéresse spécialement les sciences sociales. Dans la moyenne des cinq dernières années, le domaine des sciences humaines et sociales a obtenu 37,2% des montants alloués au titre de ces programmes. Il faut dire que les sciences humaines proprement dites (hors sciences sociales) sont très faiblement représentées dans ces instruments d'encouragement de la recherche. A ce jour, il n'y a eu qu'un seul Programme national de recherche qui soit essentiellement dédié aux sciences humaines.

L'encouragement de personnes par le FNS représente un soutien important apporté à la relève scientifique. Le tableau ci-dessous rend compte des montants affectés par le FNS aux bourses allouées à des chercheurs débutants ou confirmés ainsi qu'au programme des «professeurs boursiers» lancé en l'an 2000.

Encouragement de personnes, dépenses 1996 – 2000

Domaines	1996		1997		1998		1999		2000	
	Francs	%	Francs	%	Francs	%	Francs	%	Francs	%
Sciences humaines et sociales	7 115 000	30.2	7 150 000	30.6	7 425 000	35.0	8 236 000	36.3	11 021 000	35.5
Mathématiques, sciences naturelles et de l'ingénieur	6 646 000	28.1	7 341 000	31.4	5 546 000	26.1	5 728 000	25.3	9 358 000	30.1
Biologie et médecine	9 827 000	41.7	8 872 000	38.0	8 273 000	38.9	8 692 000	38.4	10 691 000	34.4
Total	23 588 000	100.0	23 363 000	100.0	21 244 000	100.0	22 656 000	100.0	31 070 000	100.0

Source: FNS

Si l'on considère que les sciences humaines et sociales réunissent 60,7% des étudiants, la part de 35,5% que ce domaine se taille dans le total de ces instruments d'encouragement personnel peut être interprétée comme l'expression d'une sous-représentation évidente des sciences humaines et sociales dans l'encouragement de la relève scientifique. Le tableau permet par ailleurs de conclure que le domaine des mathématiques, des sciences naturelles et des sciences de l'ingénieur a particulièrement profité de la création du programme des «professeurs boursiers» pendant sa première année d'existence.

Les *subsides de publication, subsides personnels et aides à la coopération internationale* sont d'autres instruments d'encouragement mis en œuvre par le FNS.

Autres subsides (subsides de publication et autres subsides personnels, coopération internationale, autres) 1996 – 2000

Domaines	1996		1997		1998		1999		2000	
	Francs	%	Francs	%	Francs	%	Francs	%	Francs	%
Sciences humaines et sociales	4 099 000	33.1	3 842 000	36.6	3 848 000	35.2	3 070 000	43.7	4 538 000	29.9
Mathématiques, sciences naturelles et de l'ingénieur	5 331 000	43.1	3 693 000	35.2	4 254 000	39.0	1 886 000	26.8	6 045 000	39.9
Biologie et médecine	2 944 000	23.8	2 958 000	28.2	2 818 000	25.8	2 070 000	29.5	4 580 000	30.2
Total	12 374 000	100.0	10 493 000	100.0	10 920 000	100.0	7 026 000	100.0	15 163 000	100.0

Source: FNS

Sur les 15 millions de francs versés à ce titre en l'an 2000, les sciences humaines et sociales ont touché près de 30%, dont 2 millions de francs de subsides de publication et 2,4 millions sous la forme d'aides à la coopération internationale.

Si l'on fait le total des allocations annuelles aux différents instruments d'encouragement détaillés ci-dessus, la répartition entre les domaines se présente comme suit:

Allocations annuelles du FNS par domaines, 1996– 2000

Domaines	1996		1997		1998		1999		2000	
	Francs	%	Francs	%	Francs	%	Francs	%	Francs	%
Sciences humaines et sociales	71 986 000	20.4	64 002 000	19.9	66 563 000	19.6	59 290 000	19.4	81 157 000	22.5
Mathématiques, sciences naturelles et de l'ingénieur	132 452 000	37.5	123 343 000	38.4	131 214 000	38.7	112 980 000	37.1	129 223 000	35.9
Biologie et médecine	148 461 000	42.1	134 048 000	41.7	141 577 000	41.7	132 801 000	43.5	149 775 000	41.6
Total	352 899 000	100.0	321 393 000	100.0	339 354 000	100.0	305 071 000	100.0	360 155 000	100.0

Source: FNS

Pour l'année 2000, 22,5% des subsides du FNS sont allés aux sciences humaines et sociales. Comme on l'a vu plus haut, les sciences humaines et sociales restent bien en-dessous de ce pourcentage dans l'encouragement de la recherche fondamentale (14%); la part de 22,5% résulte essentiellement des subsides versés aux sciences humaines et sociales par la Division IV (programmes fédéraux). Or, les sciences humaines et sociales sont insuffisamment présentes dans ces programmes fédéraux.

3.4 Performance et engagement

La communauté scientifique des sciences humaines et sociales fournit en Suisse des prestations remarquables dans l'enseignement comme dans la recherche: chaque année, quelque 6000 jeunes quittent l'université après avoir achevé une formation dans une des disciplines des sciences humaines et sociales. Leurs compétences – nous l'avons vu plus haut – sont manifestement appréciées et recherchées par la société. Un nombre important de ces diplômés assumeront plus tard des fonctions dirigeantes dans l'Etat ou l'économie. D'une manière générale, les universitaires formés aux sciences humaines et sociales assument des fonctions importantes dans le domaine social, politique et culturel, dans l'enseignement aux degrés secondaires I et II ainsi que dans l'enseignement et la recherche universitaires. Enfin, les travaux scientifiques de nos chercheurs en sciences humaines et sociales sont largement reconnus: pas moins de trois Suisses ont reçu le *Prix Balzan* ces dernières années, la plus haute distinction internationale dans le domaine des sciences humaines et sociales. Un nombre élevé de publications assurent aux enseignants et chercheurs des universités suisses une audience internationale. Enfin, ces scientifiques fournissent des services importants sous forme de rapports et d'expertises pour la politique, l'économie et la société. Ils continuent ainsi à apporter la preuve de leurs capacités.

Cependant, en raison de la détérioration très sensible des conditions générales, cet apport a été payé au prix fort d'une perte de substance; la force innovante des chercheurs et enseignants en sciences humaines et sociales risque d'être consumée par leur surcharge permanente. En corollaire, ces disciplines perdront en attractivité pour la relève académique, aussi motivée fût-elle. Bientôt, les sciences humaines et sociales ne pourront plus être à la hauteur de leur mission, quelle que soit la détermination dans leurs rangs, à moins que l'on ne parvienne à améliorer rapidement et de manière décisive les conditions précaires faites aujourd'hui à l'enseignement et à la recherche.

4 Les principaux axes d'une politique de promotion des sciences humaines et sociales

4.1 Améliorer l'encadrement des étudiants

L'encadrement des étudiants: le problème-clé

L'écart entre le nombre élevé d'étudiants et l'insuffisance des ressources constitue le problème central des sciences humaines et sociales dans les universités de notre pays. Comme mentionné en section 3, les conditions de l'encadrement des étudiants dans la plupart des disciplines des sciences humaines et sociales sont devenues intenable, ce qui ne nuit pas seulement à la qualité de la formation, mais impose aussi de sérieuses restrictions aux activités de recherche. Dans la plupart des disciplines des sciences humaines et sociales, le nombre trop faible d'enseignants en proportion de celui des étudiants ne permet qu'un encadrement personnel insuffisant des jeunes gens désireux de s'instruire et entraîne une surcharge massive des professeurs et des assistants. Etant donné que ces derniers sont mis à contribution dans une large mesure pour des tâches d'enseignement et des tâches administratives, le temps nécessaire à leurs propres travaux de recherche leur fait généralement défaut, ce qui est très préjudiciable à leur carrière scientifique. Mais c'est aussi leur enseignement qui est affecté par ces conditions déplorables puisqu'il ne peut bénéficier pleinement des apports de l'activité de recherche. Cette situation est encore aggravée par le fait qu'en raison de l'insuffisance des moyens financiers, seuls des postes à mi-temps sont souvent offerts aux assistants, alors même qu'en fait ceux-ci sont souvent obligés de travailler jusqu'à 100% (cf. section 4.3).

L'augmentation du nombre d'étudiants – aussi souhaitable qu'elle soit en termes de politique universitaire – n'entraîne pas seulement des situations critiques sur le plan de l'encadrement; encore faut-il que les locaux et équipements nécessaires à l'enseignement et à la recherche (tels que les bibliothèques) puissent répondre à la demande accrue.

Comme nous l'avons relevé dans la section 3, la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS) considère qu'une proportion de 40 étudiants par professeur est le maximum qui puisse être raisonnablement admis dans les sciences humaines et sociales. Dans les autres disciplines, les valeurs cibles postulées par la CRUS sont de 25 étudiants par professeur en sciences naturelles, de 20 étudiants par professeur en médecine et pharmacie, et de 35 étudiants dans les sciences techniques. Selon la CRUS, ces valeurs sont dans l'ensemble atteintes dans les sciences naturelles et en médecine et pharmacie; on en approche dans les sciences techniques (cf. tableau).

Taux d'encadrement, valeurs cibles

Groupe de domaine	Taux d'encadrement		Postes de professeurs à créer ⁹
	Valeurs cibles	Taux actuel (2000)	Avec coopération ¹⁰
Science humaines et sociales	40	57	260
Sciences économiques	40	60	108
Droit	40	70	115
Sciences exactes et naturelles	25	26	0
Médecine et pharmacie	20	20	0
Sciences techniques	35	37	20
Interdisciplinaire	40	80	25
Total			528

Source: CRUS

Dans les sciences humaines et sociales, un important retard reste donc à combler. Pour atteindre la valeur cible de 40 étudiants par professeur, il faut créer, pour l'ensemble de la Suisse, 115 postes de professeur en droit, 108 postes en économie et 260 postes dans les autres disciplines des sciences humaines et sociales, spécialement en langues, en histoire, en psychologie, en sciences de l'éducation, en sciences de la communication et mass-media, et en sciences politiques. Ces chiffres tiennent compte des importants effets de rationalisation qui peuvent résulter d'un effort de coopération interdisciplinaire et interuniversitaire accru. A défaut de mesures ciblées, les conditions d'encadrement des étudiants se détérioreront encore davantage au cours des années à venir, ne serait-ce qu'en raison de l'augmentation des effectifs d'étudiants résultant de l'évolution démographique. Mais, en même temps, les sciences humaines et sociales seront appelées à répondre à de nouvelles tâches en matière d'enseignement et de recherche; elles ne pourront les accomplir raisonnablement et profiter de la chance qui leur est ainsi offerte si l'on n'a pas réussi à redresser leur situation en s'attaquant aux conditions d'encadrement.

De nouvelles tâches dans le domaine de l'enseignement

Etant donné que la Suisse présente un taux d'étudiants très faible en comparaison avec d'autres pays européens, il serait peu opportun de chercher à corriger l'insuffisance de l'encadrement par une plus forte sélection des étudiants. Une action s'impose, en revanche, pour diminuer le taux relativement élevé d'échecs et d'abandons des études. Il est incontestable qu'un développement qualitatif de l'offre d'enseignement n'est possible que par une amélioration très sensible de l'encadrement. A côté de cela, il convient de prendre des mesures structurelles. Nous faisons référence, à cet égard, au processus induit par la *Déclaration de Bologne*. Celle-ci a d'abord rencontré un scepticisme certain, surtout dans

⁹ On entend par «poste de professeur» les dépenses afférentes à l'enseignement, à la recherche et aux équipements liés à une fonction de professeur ainsi qu'aux fonctions adjointes. La question reste ouverte de savoir comment s'organise l'enseignement dans l'université considérée, autrement dit, si le poste de professeur équivaut à une «chaire» ou si la préférence est donnée à une organisation plus «horizontale» avec un nombre accru de postes dans le corps intermédiaire supérieur; par poste de professeur, on entend ici donc simplement une charge d'enseignement de l'ordre de grandeur de 500 000 francs.

¹⁰ Restructurations ainsi que coopérations entre universités et à l'intérieur des universités.

les milieux des sciences humaines et sociales. Le débat mené depuis lors au niveau national et international ainsi que dans les facultés a permis de mieux cerner les aspects positifs liés à la mise en œuvre de ce processus. La nouvelle structure des études en deux cycles (*bachelor* et *master*) risque certes d'entraîner une prolongation des études; elle crée cependant d'intéressantes possibilités pour une réorganisation des études, également en sciences humaines et sociales, possibilités qu'il s'agit d'exploiter avec discernement, dans l'intérêt des étudiants. Il faudra veiller cependant à ce que le cycle *bachelor* au niveau universitaire – contrairement aux HES – comporte une solide formation scientifique de base. (Sur ce point, la conférence ministérielle du suivi qui s'est tenue à Prague en mai 2001 a apporté d'utiles précisions.) Dans la perspective de la mise en œuvre, le groupe de travail insiste sur la nécessité d'éviter la tendance à la scolarisation, qui est latente dans le modèle de Bologne. La réflexion intellectuelle, l'initiation à la recherche et l'épanouissement créatif ont besoin d'un espace de liberté qui ne doit pas être restreint par des structures trop étroites. Le développement de l'autonomie intellectuelle des étudiants, qui risque de reculer depuis quelques années en raison de la détérioration des conditions d'encadrement, doit retrouver sa place au cœur de l'organisation des études universitaires. Il est vrai cependant que les étudiants les plus motivés apprécient un suivi continu de leurs résultats.

Dans le cadre de cette réforme des études, il s'agit aussi de développer une exploitation plus systématique des nouveaux médias appliqués à l'enseignement universitaire. Le recours plus généralisé à ces outils nécessitera très certainement, dans la phase initiale, un investissement financier et en personnel supplémentaire et fera appel à de nouvelles qualifications. A propos des nouvelles technologies d'enseignement, le groupe de travail insiste cependant sur l'importance de l'interaction personnelle, du *discours inspiré* qu'il juge indispensable à la réussite de tout apprentissage: rien ne remplace le feu sacré d'un enseignant passionné par son sujet, ni l'accompagnement personnalisé attentif d'un travail de séminaire, de mémoire, et de la mise en œuvre de méthodes de recherche. La relation personnelle immédiate reste un «media» pédagogique essentiel.

Dans la mise en œuvre de toutes ces mesures, il ne faudra pas oublier qu'à l'avenir, une forte proportion d'étudiants, spécialement en sciences humaines et sociales, seront en fait des étudiants à temps partiel. Cette tendance contribue sans doute à prolonger les études; pourtant elle ne présente pas que des inconvénients, comme on l'a montré plus haut.

Développement du corps enseignant

La restructuration de l'enseignement universitaire, qui est indiquée ici de manière schématique, aura des conséquences sur le corps enseignant. C'est ainsi que la plus grande fréquence des examens en cours d'études nécessite une augmentation du personnel académique; mais on attend aussi de la part du corps enseignant des aptitudes didactiques nouvelles, car le travail autonome de l'étudiant (en groupe ou individuellement) sous la conduite d'un enseignant jouant le rôle de *coach* prend toujours plus d'importance. A cela s'ajoute que le nouveau cycle de *bachelor* confère aux trois premières années d'études un plus grand poids. Il importe que les cours d'introduction soient donnés surtout par des professeurs expérimentés, afin que les étudiants entrent en contact, durant cette courte période, avec les meilleurs scientifiques et reçoivent une formation de base reposant sur des fondements scientifiques solides.

Dans la situation actuelle, ces prestations d'un haut niveau de qualité ne peuvent être garanties dans l'enseignement. Le corps enseignant doit être déchargé par du personnel supplémentaire, dans l'enseignement aussi bien que dans les travaux administratifs, qui sont importants pour l'enseignement et la recherche mais demandent beaucoup de temps. On n'insistera jamais assez sur la nécessité de semestres de recherche, pendant lesquels les enseignants peuvent se consacrer de manière intensive à leurs travaux de recherche (cf. section 4.3) et ainsi régulièrement approfondir et étendre les connaissances qui seront ensuite mises en valeur dans l'enseignement. La structure du corps enseignant doit aussi être repensée en vue de garantir un enseignement orienté vers les besoins futurs.

Dans le domaine des sciences humaines et sociales, la composition du corps enseignant dans une discipline donnée se caractérise souvent par la présence de plusieurs professeurs ordinaires et d'un corps intermédiaire composé – quand il existe – d'un petit nombre de professeurs assistants ou chargés de cours et de quelques maîtres-assistants occupant des postes à durée limitée et ayant peu de perspectives de carrière universitaire. Le groupe de travail considère qu'une rotation au niveau du corps intermédiaire est très importante. Il estime cependant qu'à moyen terme, il faut envisager une réforme de la structure du corps enseignant: d'une part, il convient de créer davantage de postes de professeurs assistants engagés à titre temporaire, et d'autre part, d'accroître fortement la proportion de postes permanents, comme ceux des maîtres d'enseignement et de recherche (MER de l'Université de Genève), et d'autres positions scientifiques permanentes. Ces positions ne seraient pas uniquement une étape de transition vers le professorat ordinaire, mais elles seraient aussi ouvertes aux membres qualifiés du corps intermédiaire qui assument aujourd'hui déjà une part importante de la charge d'enseignement et de recherche et ne visent pas forcément une position de professeur ordinaire, ou n'en ont pas la vocation. Une telle organisation aurait un effet stimulant sur les universitaires du corps intermédiaire, en ouvrant à ses meilleurs éléments la perspective d'une carrière universitaire.

Les disciplines à faibles effectifs: éléments de richesse scientifique

Parallèlement aux disciplines très prisées, les sciences humaines comptent un certain nombre de disciplines dont peu d'étudiants font leur branche principale. Or, ces *disciplines «singulières»* sont un élément essentiel de la richesse intellectuelle des facultés de lettres et elles jouent un rôle important sous différents aspects. Un large choix de combinaisons de matières doit être proposé aux étudiants des sciences humaines et sociales; réduire ce choix porterait un coup fatal à l'interdisciplinarité. Les disciplines à faibles effectifs doivent donc être maintenues afin de garantir le caractère interdisciplinaire des études et l'acquisition d'une culture générale suffisamment large: il s'agit là de deux éléments essentiels d'un cursus d'études dans les sciences humaines. Il ne faut pas oublier que ces *disciplines «singulières»* permettent d'accéder à d'autres cultures et civilisations, dans une perspective diachronique aussi bien que synchronique, une dimension qui revêt une importance croissante à une époque caractérisée par le dialogue des civilisations. Mesurées au nombre d'étudiants, les études islamiques, les études slaves ou les études africaines appartiennent à cette catégorie de disciplines. Leur importance, pour notre pays également, est évidente. Quant aux autres disciplines représentées également dans nos universités, telles que les sciences de l'Antiquité classique ou orientale, leur présence n'en est pas moins importante: elles concernent des civilisations du passé mais qui ont fortement marqué nos traditions culturelles et intellectuelles.

Le groupe de travail considère comme indispensable que les disciplines à faibles effectifs puissent disposer d'une dotation de base suffisante, afin qu'elles puissent subsister comme disciplines à part entière. Sacrifier ces matières sur l'autel de l'optimisation interfacultaire des taux d'encadrement pourrait s'avérer fatal. Certes, au premier abord, la dispersion de ces chaires singulières entre les universités peut apparaître comme peu efficiente, mais une centralisation dans ce domaine limiterait considérablement le caractère interdisciplinaire des études en sciences humaines et se traduirait par un isolement de ces disciplines. Le groupe de travail considère néanmoins comme indispensable que les disciplines à faibles effectifs, dans toute la mesure du possible, coopèrent davantage à l'échelle interuniversitaire, car la mise en commun des différents enseignements proposés à l'échelle de la Suisse est souvent le seul moyen d'atteindre la «masse critique» nécessaire pour garantir un enseignement de qualité et une recherche de haut niveau.

Mesures

- *L'amélioration substantielle des conditions d'encadrement des étudiants passe nécessairement par une augmentation sensible des moyens financiers disponibles pour renforcer les effectifs des enseignants universitaires. En particulier pour les disciplines présentant une proportion professeurs/étudiants supérieure à 1:40, des postes supplémentaires de professeurs ordinaires, de professeurs assistants et de positions dans le corps intermédiaire doivent être créés. Jusqu'en l'an 2007, le nombre de professeurs devrait être augmenté progressivement, de manière à atteindre la valeur cible d'un professeur pour 40 étudiants. Dans la perspective «égalité» (voir ch. 4.5) il s'agira de veiller spécialement à accroître la part féminine. Pour le droit, cela nécessite 115 nouveaux postes de professeur sur le plan suisse, pour l'économie 108 et pour les autres sciences humaines et sociales, 260 postes de professeur, qui se répartissent principalement entre les langues, l'histoire, la psychologie, les sciences de l'éducation, les sciences de la communication et mass-media et les sciences politiques. Si l'on part de l'idée que pour les coûts des activités d'enseignement, de recherche et d'infrastructure d'un poste de professeur, assistants compris, il faut compter avec 500 000 fr. par an, les dépenses entraînées par cette mesure se chiffrent à 242 millions de francs par an.*
- *Il est demandé aux organes directeurs des universités, à la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS) et à la Conférence universitaire suisse (CUS) d'élaborer une stratégie de promotion des «disciplines à faibles effectifs».*

4.2 Encourager la relève scientifique

Situation précaire de la relève scientifique

Outre les mauvaises conditions d'encadrement des étudiants, le groupe de travail considère que la situation précaire des jeunes chercheurs constitue le problème majeur des sciences humaines et sociales dans les universités.

Les raisons de cette situation ont été maintes fois analysées. La carrière universitaire a beaucoup perdu de son attractivité, l'économie privée, la fonction publique et les hautes écoles spécialisées offrant des perspectives de carrière bien plus intéressantes aux diplômés universitaires. Ce fait, certes réjouissant, a toutefois entraîné pour la relève scientifique une

diminution sensible du nombre de doctorants. A côté de cela, la promotion ciblée de jeunes gens prometteurs *avant* et *après* le doctorat ou, dans une mesure plus forte encore, après l'habilitation fait défaut. Les possibilités offertes aux jeunes scientifiques de poursuivre une recherche indépendante sont également absentes. A cela s'ajoutent pour le chercheur les grandes difficultés à trouver un emploi sur un marché universitaire particulièrement restreint et face à une concurrence toujours plus marquée au niveau international. Surtout dans les disciplines à faibles effectifs, les jeunes chercheurs potentiels quittent relativement tôt les structures universitaires et n'ont que peu d'opportunités de revenir à l'université par la suite pour y poursuivre leurs activités de recherche.

Les mesures prises jusqu'ici (programme fédéral d'encouragement de la relève, programme «professeurs boursiers» du FNS) ont certes apporté quelques améliorations partielles, mais ces programmes se terminent prochainement ou ne vont pas assez loin. Des réformes doivent donc être entreprises aussi bien au niveau des études de doctorat qu'à celui de la formation post-doctorale. Le groupe de travail juge toutefois nécessaire de mettre sur pied et de développer des mesures d'encouragement qui ne visent pas uniquement la perspective d'une carrière universitaire *homogène*. Afin de tenir compte de la diversité des disciplines et des besoins individuels par rapport aux parcours professionnels (personnes retournant à l'université avec une expérience professionnelle qui peut être valorisée dans la recherche scientifique), il faut des *instruments d'encouragement très divers*. En outre, eu égard à la forte proportion de femmes parmi les étudiants en sciences humaines et sociales et à la persistance d'une forte ségrégation verticale dans les carrières universitaires, l'encouragement des chercheuses de la relève est particulièrement urgent parmi les mesures à prendre. Il convient de tenir compte particulièrement de leurs besoins spécifiques sous l'aspect de l'égalité de traitement des sexes.

Programmes d'études doctorales

Le groupe de travail approuve le principe de l'introduction de programmes d'études doctorales visant à assurer la relève scientifique ainsi qu'à améliorer la qualité des études de doctorat, qui est proposée par le Conseil suisse de la science et de la technologie (CSST). Les programmes d'études doctorales garantissent une sélection plus large, car ce ne sont pas seulement des individus, mais des groupes qui prennent la décision de sélection. Ils permettent également un suivi plus global et plus ciblé et contribuent à réduire le temps nécessaire à la rédaction d'une thèse.

Le succès de ces programmes dépend de la présence de conditions extérieures modulables et généreuses. Compte tenu de la limitation des ressources de chaque université, ces programmes devraient être organisés conjointement par plusieurs universités avec, dans la mesure du possible, une participation internationale. En même temps, ces programmes doivent s'intégrer dans l'activité des facultés. Du fait que ces programmes s'étendront sur une durée moyenne plus longue (5 ans en règle générale) que les bourses doctorales individuelles allouées en leur sein (3 ans en règle générale), ils offriront des possibilités de recherche intéressantes et seront à même de développer des approches scientifiques originales. Cependant il faut éviter que ces programmes ne favorisent la «scolarisation» de la formation universitaire ou ne restreignent l'étendue de son horizon. En outre, ils ne conviennent pas à toutes les disciplines scientifiques; d'autres mesures plus souples et plus personnalisées doivent être envisagées pour encourager les doctorants.

Bourses doctorales en dehors des programmes d'études doctorales

Pour tenir compte des situations spécifiques, il est important que des jeunes gens et surtout des jeunes femmes particulièrement douées aient accès à des bourses de doctorat d'une durée moyenne minimale de 3 ans, aussi *en dehors des programmes d'études doctorales*, bourses qui leur permettent de faire leurs études dans un délai utile. Sur demande, il faudrait prévoir éventuellement une aide financière à la personne encadrant le doctorant, afin de permettre à cet enseignant de participer au projet de recherche et de s'initier à de nouveaux champs de recherche. On peut songer aussi à développer davantage les *cotutelles de thèse* avec des universités étrangères, telles qu'elles sont déjà soutenues par l'Office fédéral de l'éducation et de la science.

Renforcement de l'encouragement de la formation post-doctorale

Le groupe de travail partage l'avis du CSST selon lequel les programmes post-doctorat du FNS ont fait leurs preuves et doivent être poursuivis sous une forme améliorée. Les critères de sélection et la pratique d'octroi des bourses devraient toutefois être revus sous l'angle de l'égalité de traitement de toutes les disciplines. Le nombre total des bourses octroyées doit être porté à 600 par année (année 2000: 125) et leur montant être augmenté de 15% en moyenne.

En outre, il convient de mettre à disposition des moyens d'encouragement supplémentaires, dont les critères puissent notamment être remplis par les disciplines à faibles effectifs des sciences humaines et sociales, étant donné que des programmes d'études doctorales et postgrades font défaut dans ces disciplines. En raison de la faiblesse de leurs ressources financières et humaines, ces dernières sont moins en mesure d'établir des programmes pour leur domaine. Ces moyens d'encouragement pourraient être accordés sous la forme de bourses pour les titulaires d'une habilitation ou pour les personnes disposant de qualifications scientifiques équivalentes, qui leur permettent de travailler à un ouvrage ou à d'autres projets importants en vue d'obtenir des qualifications scientifiques supplémentaires.

Bourses pour réintégrer l'université et suivre une formation académique avancée en dehors du doctorat

Aujourd'hui, des jeunes gens de plus en plus nombreux, en premier lieu des femmes, après avoir exercé un certain temps une activité professionnelle, regagnent l'université pour se spécialiser dans un domaine précis sans viser obligatoirement le doctorat. Il n'est pas rare que cette formation soit liée à un objectif professionnel déterminé. Ces personnes sont souvent très fortement motivées et peuvent puiser dans un riche fonds d'expériences. Ils représentent ainsi un potentiel académique particulièrement précieux. La pratique actuelle de l'attribution des bourses ne permet souvent pas d'aider ces personnes, surtout pour des raisons de limitations formelles d'âge, de sorte qu'elles ont grand-peine, pour des raisons financières, à mener à bien leur projet. Dans le cadre de la révision prévue de la législation sur les bourses, il faudra être attentif aussi à rendre possible un soutien ciblé à des formations de ce type.

Prétitularisation conditionnelle («Tenure Track»): un nouvel outil de promotion

La création de *tenure tracks*, telle que proposée par le Conseil suisse de la science et de la technologie, est, dans nombre de domaines, un moyen approprié pour remédier à des déficits importants au niveau de l'encouragement de la relève. Ce système consiste à offrir

aux titulaires d'un doctorat (et, en règle générale, d'une formation post-doctorale) un poste de professeur assistant limité dans le temps qui peut, en cas de résultat positif de l'évaluation, déboucher sur un poste de professeur extraordinaire. Ce système permet ainsi de proposer une carrière universitaire à des talents prometteurs lorsque la personne s'avère posséder toutes les capacités requises pour occuper une telle charge.

Le système de *Tenure Track* présuppose que les directions d'université et de faculté soient informées suffisamment tôt des vacances de postes et planifient les nominations sur le long terme. Il présuppose aussi certaines réformes structurelles. Mais, précisément dans le domaine des sciences humaines et sociales, il convient d'observer *une pratique souple*, car il s'agit surtout – nous l'avons dit – de rééquilibrer le corps enseignant dans nombre de leurs disciplines. En particulier, il faut augmenter fortement le nombre de professeurs assistants et professeurs titulaires et d'autres positions scientifiques par rapport aux professeurs ordinaires. Pour les disciplines à faibles effectifs, des problèmes supplémentaires pourraient surgir, étant donné que les débouchés de carrière sont souvent bloqués du fait des dotations restreintes en personnel.

Il reste à voir si l'introduction de *tenure tracks* remplacera, à terme, l'habituelle exigence de l'*habilitation*. Il est envisageable qu'à moyen terme, des filières de carrière parallèles et en concurrence les unes avec les autres (filières *tenure track*, filière *habilitation* ou autres) se maintiennent. Dans le domaine des sciences humaines et sociales, l'*habilitation* a pour différentes raisons profondément évolué au cours des dernières années. Parallèlement au travail de recherche indépendant, on trouve de plus en plus la forme de l'*habilitation* cumulative basée sur la publication d'un ouvrage ou de plusieurs articles significatifs en lieu et place d'un seul et unique travail de recherche. L'état actuel du débat public et de la discussion dans les milieux concernés permet de conclure que l'*habilitation*, spécialement dans les sciences humaines, garde toute sa raison d'être: par exemple, elle peut être une voie de carrière plus appropriée pour les femmes que ne l'est le *tenure track*.

Une plus forte présence des sciences humaines et sociales dans le programme des «professeurs boursiers» du FNS

Le groupe de travail est favorable à la poursuite du programme «professeurs boursiers» financé par le FNS. Ce financement couvre le salaire et le crédit de recherche pour 4-6 ans ainsi qu'une subvention *overhead* à l'université hôte. L'université hôte pour sa part met à disposition l'infrastructure et des moyens matériels supplémentaires et intègre les professeurs comme enseignants au sein du corps professoral. Le programme «professeurs boursiers» est avant tout un instrument d'encouragement de la relève. Comme l'expérience le montre, il ne contribue que d'une manière limitée à remédier aux conditions déplorables d'encadrement des étudiants, la charge d'enseignement liée à ces postes étant limitée. Le groupe de travail rappelle que les besoins à moyen et long terme de l'enseignement et de la recherche selon les différents domaines constituent un important critère de sélection. Eu égard au fait que le domaine des sciences humaines et sociales représente près de la moitié des effectifs des étudiants, le groupe de travail espère donc qu'un pourcentage élevé de «professeurs boursiers» ira à ces disciplines, où il est particulièrement urgent de combler les besoins de rattrapage.

Le groupe de travail préconise que les candidats à un subside du programme «professeurs boursiers» soient proposés par l'université. A cet égard, il convient que les facultés, aux côtés

des rectorats, soient associées à la procédure de sélection. Seule une bonne intégration des «professeurs boursiers» dans les facultés permet d'éviter d'éventuelles tensions intra-facultaires et d'assurer que ces professeurs soient véritablement reconnus par leurs pairs.

Mesures

- *Les instruments d'encouragement de la relève (programmes d'études doctorales, bourses post-doctorales, Tenure Tracks, programme «professeurs boursiers»), n'atteindront les effets escomptés que si leur mise en œuvre se fait en étroite coordination avec les directions concernées des universités et des facultés. Dans la perspective de la prochaine période de subvention (2004-2007), l'élaboration d'un projet de mise en œuvre entre le Fonds national, les directions des universités et les organes de coordination nationale de la CRUS est donc un élément capital pour garantir une intégration optimale des mesures prévues par la Confédération avec les programmes stratégiques des universités.*
- *Programmes d'études doctorales: il est demandé aux autorités fédérales compétentes de mettre à disposition les moyens nécessaires permettant de mettre sur pied et de financer au moins 15 programmes d'études doctorales dans les sciences humaines et sociales. Il convient parallèlement de dégager les moyens permettant aux doctorants de bénéficier d'une bourse correspondante.*
- *A côté des bourses allouées dans le cadre d'un programme d'études doctorales, d'autres formes de bourses de doctorat devraient être créées par le FNS, par ex. un modèle de bourse en deux parties, dans lequel les doctorants aussi bien que les directeurs de thèse reçoivent une aide financière.*
- *La prochaine révision de la loi fédérale sur les bourses d'études devra également prévoir des bourses pour des personnes retournant à l'université après une période d'activité professionnelle et qui ne visent pas forcément un doctorat.*
- *Dans le contexte de l'encouragement des post-doctorants, un modèle de bourses pour titulaires d'une habilitation devrait être étudié qui tienne spécialement compte de la situation des disciplines à faibles effectifs.*

4.3 Prendre en compte les particularités des disciplines dans l'encouragement de la recherche

Des facultés dotées de ressources humaines et financières insuffisantes

Dans toutes les universités cantonales, les possibilités de recherche à la disposition des chaires en sciences humaines et sociales sont modestes. En raison de la surcharge permanente occasionnée par l'enseignement et l'administration, il n'est guère possible pour beaucoup de professeurs de lancer de nouveaux projets de recherche et de les mettre en réseau sur le plan interdisciplinaire, interuniversitaire et international. En raison notamment de l'absence de *semestres de recherche*, il ne reste guère de temps pour la recherche personnelle, qui devrait néanmoins être la base pour l'enseignement et le développement de grands projets de recherche. Nos professeurs sont particulièrement pénalisés par le fait que les *semestres de recherche* qui leur sont accordés dans la plupart de nos universités sont très inférieurs en nombre et en fréquence à ce qui se pratique à l'échelle internationale. Or, seules ces périodes consacrées exclusivement aux travaux de recherche permettent de faire

aboutir des projets d'envergure et d'en lancer de nouveaux. A cela s'ajoute qu'il n'est plus guère possible de pourvoir au remplacement des titulaires en congé de recherche, ou alors en proposant de très mauvaises conditions aux remplaçants. Ces remplacements sont pourtant une occasion précieuse pour les chercheurs de la relève de s'initier à l'enseignement. Augmenter le nombre de semestres de recherche est ainsi une mesure doublement utile puisqu'elle permet de soutenir à la fois l'activité de recherche et la formation de la relève.

Les assistants sont eux aussi confrontés à cette situation intenable, car, surtout dans les *disciplines à forts effectifs d'étudiants*, ils doivent supporter une grande partie des charges dans l'enseignement et l'administration. Il faudrait leur garantir contractuellement qu'ils pourront consacrer la moitié de leur temps de travail en tant qu'assistants à leurs recherches personnelles.

A côté de la dotation en personnel insuffisante, il manque aux facultés des budgets de recherche spécifiques, permettant de lancer des projets dans le domaine des sciences humaines et sociales et de faire les investissements préliminaires nécessaires pour solliciter des moyens financiers auprès du Fonds national ou d'autres instances. Il convient de relever à ce sujet que même pour des projets modestes, les facultés sont presque exclusivement dépendantes du Fonds national et de sources externes.

La recherche en mutation

Les instruments d'encouragement de la recherche continuent de reposer sur les deux catégories traditionnelles que sont la *recherche (fondamentale) libre* et la *recherche appliquée*. En réalité, la recherche se caractérise aujourd'hui par des formes bien plus variées.

Ainsi, dans le domaine des sciences humaines et des sciences sociales, parallèlement à la recherche fondamentale et à la recherche appliquée, on constate une multiplication des mandats de recherche (mandats d'expertise, d'études, de rapports, etc.). Alors que la recherche fondamentale aborde des thèmes liés à la théorie scientifique («*theory-led*») ou des thèmes qui dérivent de la pratique («*practice-led*», «*field-led*»), les thèmes de la recherche appliquée («recherche orientée») sont en général définis (au niveau politique) selon le mode *top-down* («*policy-led*», comme par ex. les programmes nationaux de recherche PNR ou les programmes prioritaires PP).

Il convient de prendre en considération dans l'encouragement de la recherche cette différenciation toujours plus affirmée. Dans le domaine des sciences humaines et sociales, la recherche appliquée se définit encore beaucoup trop par rapport aux besoins de la politique et trop peu selon des préoccupations strictement scientifiques. La part de la recherche fondamentale doit en outre être augmentée pour permettre aux scientifiques d'avoir, comme par le passé, la possibilité de mener des activités indépendantes de recherche (*bottom-up*) sans pour autant que les besoins toujours plus affirmés et légitimes de la société de disposer d'expertises scientifiques sur des questions spécifiques (*top-down*) s'en trouvent négligés. Beaucoup de demandes qui sont adressées aujourd'hui de l'extérieur aux sciences humaines et sociales font oublier qu'une recherche autonome et indépendante est absolument nécessaire, en particulier pour alimenter la recherche appliquée.

Diversité des méthodes et des objets de recherche: la force des sciences humaines et sociales

La diversité et la richesse de thèmes et de méthodes est une caractéristique des sciences humaines et sociales. Le reproche d'une trop grande parcellisation et la demande d'une harmonisation, souvent formulés à l'encontre des sciences humaines, équivalent à une méconnaissance profonde de la réalité du domaine. Il s'agit donc plutôt de tenir expressément compte de cette réalité dans les programmes d'encouragement de la recherche. En effet, la fragmentation n'est pas *a priori* quelque chose de négatif; elle est plutôt l'expression d'une diversité adaptée à la complexité de l'objet étudié et le reflet du pluralisme des thèmes abordés et des méthodes suivies par les sciences humaines et sociales.

Compléter la recherche individuelle par la recherche en équipe et en réseau

Le groupe de travail fait siennes les conclusions de l'évaluation de la recherche en sciences humaines en Suisse effectuée par l'ancien Conseil suisse de la science (FOP 50/1998), qui demande une réforme de l'organisation interne de la recherche et un renforcement de la recherche individuelle par l'adoption d'une recherche en équipe et organisée en réseaux, qui vienne compléter le système actuel. Cette activité doit être coordonnée le cas échéant au niveau interuniversitaire, voire international, tout en restant ancrée au niveau des instituts. De cette manière, la recette de la réussite qui est pratiquée dans les disciplines des sciences naturelles et des sciences exactes, où les travaux de diplôme et de doctorat sont souvent intégrés dans des projets généraux de recherche, peut être appliquée plus souvent aux sciences humaines et sociales. De telles formes de recherche sont également particulièrement attrayantes pour les jeunes chercheurs, dans la mesure où, outre la pratique de la recherche proprement dite, elles leur donnent une possibilité de s'initier à la gestion d'un projet de recherche (planification, coordination, financement), permettent de nouer des contacts au niveau international et garantissent – dans le cadre d'un projet d'une certaine envergure dans le contexte de la compétition au niveau international – tout le suivi et le contrôle de la qualité des contributions à la recherche. Une recherche en équipe ainsi conçue aurait toutefois besoin de moyens financiers et de ressources en personnel suffisants et d'un minimum de stabilité qui prévienne la pratique problématique du «*project hopping*». Il va sans dire que ce type d'organisation de la recherche est très fortement dépendant de l'objet d'étude et qu'il ne se prête pas à tous les domaines couverts par les sciences humaines et sociales.

Pour une meilleure prise en compte des caractéristiques des sciences humaines et sociales dans la recherche par programme

La recherche par programme, financée en premier lieu par la Confédération par le biais du Fonds national, revêt une grande importance notamment pour les sciences sociales. La forte augmentation des moyens octroyés aux Programmes nationaux de recherche mais aussi au Programme prioritaire en sciences sociales («*Demain la Suisse*») au cours de ces deux dernières décennies a contribué dans une large mesure à l'essor de ces disciplines scientifiques en Suisse.

La procédure de sélection appliquée à la première vague de *pôles de recherche nationaux (PRN)* a néanmoins clairement montré combien il était important que la recherche par programme tienne davantage compte des particularités des sciences humaines et sociales.

Dans la perspective de la prochaine vague des mises au concours des PRN, le Conseil de politique des sciences sociales (CPS) a formulé des postulats très précis, auxquels il est ici fait expressément référence. Le concept de «maison-mère» (*Leading-House*) est notamment remis en question. En ce qui concerne les sciences humaines, la dimension de tels programmes doit être repensée: pour les sciences humaines, il faudrait prévoir la possibilité de projets de dimension modeste ou moyenne, mais de durée suffisamment longue, dans le cadre desquels plusieurs chaires sont associées. Un tel cadre favoriserait en outre la mise en commun des cultures scientifiques très diverses qui caractérisent la Suisse d'aujourd'hui.

Promouvoir l'interdisciplinarité

L'ouverture déjà amorcée des différents secteurs de la science vers une plus grande interdisciplinarité – qui revient au goût du jour – doit être encouragée de manière ciblée. C'est surtout la mise en perspective des sciences naturelles qui est encore insuffisamment développée. Dans le cadre d'une approche scientifique critique, il convient d'analyser les points communs et les différences entre les diverses disciplines des sciences humaines et sociales, des sciences naturelles et des sciences médicales, avec l'objectif de clarifier leur rôle dans le système scientifique du 21^e siècle. Cette manière de faire contribuerait à améliorer les recherches relatives aux bases méthodologiques de l'interdisciplinarité et permettrait de mieux utiliser ses perspectives au niveau de la démarche scientifique.

L'histoire des sciences et des techniques est un domaine parmi d'autres où un certain retard est à rattraper. De nombreuses initiatives émanant de représentantes et représentants de disciplines comme l'histoire, la philosophie, les sciences de l'éducation, l'anthropologie, l'ethnologie et la sociologie pourraient être réunies dans ce domaine de recherche. La concrétisation de tels projets pourrait être menée à bien par différentes institutions ou par le biais de différentes mesures. Le groupe de travail renvoie à ce sujet à une proposition de la Société suisse d'histoire (SSH), qui suggère la fondation et le soutien d'un *Forum pour la communication interdisciplinaire* qui aurait pour objectif de «promouvoir le débat au niveau national et international, de mettre en réseau les chercheurs de différentes disciplines académiques et de favoriser l'organisation de conférences, ateliers et tables rondes sur des approches méthodologiques ou thématiques novatrices ». L'Académie suisse des sciences humaines et sociales pourrait être l'organe tutélaire d'un tel forum.

Une réunion avec d'autres disciplines en une association d'une certaine taille pourrait être une opportunité stimulante (par exemple pour des programmes pour diplômés); en revanche, l'introduction d'une vague «*science de la culture*» interdisciplinaire suscite de nombreuses réserves.

Un Centre suisse pour les sciences humaines et sociales?

Le Conseil suisse de la science et de la technologie propose la création d'un *Centre suisse pour les sciences humaines et sociales* et reprend ainsi une proposition autrefois formulée par l'Académie des sciences humaines et sociales. Un centre de recherche de pointe développant une approche scientifique autour de questions d'actualité (à l'instar du *Netherlands Institute for Advanced Study in the Humanities and Social Sciences*, du *Wissenschaftszentrum* de Berlin, de l'Institut Max-Planck, ou de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris) contribuerait à donner aux sciences humaines et sociales une plus grande visibilité et une aura internationale, grâce notamment – mais non exclusivement – au

traitement de problèmes d'actualité. La création d'un tel centre jetterait aussi des ponts entre les différentes cultures et traditions scientifiques de notre pays. Il constituerait un lieu propice à une recherche structurée, où des équipes interdisciplinaires pourraient aborder des thèmes dans une dimension globale dans le cadre de recherche en équipe interdisciplinaire.

On peut penser qu'un tel centre présenterait de nombreux avantages. Le groupe de travail est d'ailleurs favorable à ce que cette proposition soit mise en discussion. Une clarification préalable est néanmoins nécessaire à la création d'un centre de recherche national. Il ne serait certes pas souhaitable qu'un tel centre absorbe les meilleurs cerveaux des universités cantonales à un moment où la consolidation de la situation de l'enseignement et de la recherche dans les universités est une priorité. Un tel centre suppose toutefois un investissement de départ considérable et des contributions annuelles d'exploitation non moins conséquentes, ce qui pose la question des priorités pour les mesures d'encouragement des sciences humaines et sociales.

Les projets de longue haleine: une caractéristique des sciences humaines

Parallèlement à l'encouragement du Fonds national, la Confédération apporte son soutien aux sciences humaines par le biais de contributions à des projets de longue durée dans ce domaine (par ex. les Glossaires nationaux et le Dictionnaire historique de la Suisse). Le groupe de travail rappelle que les sciences humaines ont besoin de ce type de projets sur le long terme.

Le groupe de travail est d'avis que les responsables de ces projets doivent en particulier collaborer davantage avec les universités, afin de favoriser les contacts directs avec la recherche actuelle. A côté d'une organisation de projet efficiente, cette ouverture de la recherche universitaire à des projets de longue durée dans le domaine des sciences humaines implique en revanche que les instances responsables garantissent l'indépendance scientifique de ces projets. En ce qui concerne les Glossaires nationaux, le groupe de travail suggère de réfléchir à la possibilité de s'associer des jeunes universitaires de la relève pour une durée limitée dans le temps afin d'une part de favoriser un contact plus étroit avec les universités et les chaires spécifiques et, d'autre part, de donner aux étudiants la possibilité d'effectuer un travail scientifique pratique. Le recours à des étudiants rencontre évidemment ses limites là où des connaissances spécifiques sont nécessaires à certains travaux.

Les infrastructures au service des sciences sociales

Dans le cadre du programme prioritaire «*Demain la Suisse*», plusieurs instruments d'observation durable du changement social ont été mis en place (*Panel suisse des ménages, Swiss Electoral Studies, European Social Survey* entre autres). Il importe pour les sciences humaines et sociales que ces instruments d'observation soient pérennisés, en étroite collaboration avec les universités. Une collaboration avec l'Office fédéral de la statistique existe; elle doit se poursuivre et s'intensifier. Parallèlement, il faudra prendre soin que ces instruments, qui sont au service de la recherche scientifique, disposent de l'autonomie nécessaire. Il importe de même que le *Service suisse d'information et d'archivage de données pour les sciences sociales (SIDOS)* puisse se développer de manière appropriée. Le groupe de travail tient à relever que les multiples services fournis par l'Office fédéral de la statistique forment dans leur ensemble un excellent instrument de recherche qui mérite d'être exploité de manière plus approfondie et plus systématique encore.

Internationalisation accrue des sciences humaines et sociales

Le degré d'internationalisation varie forcément d'une discipline à une autre en fonction de leur caractère spécifique; il n'est pas en soi un critère de pertinence et de qualité. Une interrogation tournée vers les problèmes spécifiques de notre pays est constitutive de certaines disciplines des sciences humaines et sociales, et elle est souhaitable. Il n'en reste pas moins qu'une plus grande ouverture internationale et une mise en réseau des projets et des équipes de recherche doit être envisagée, entre autres moyens par une plus grande mobilité des chercheurs ou par la création de programmes d'études doctorales où un maillage international est indispensable. C'est une manière de prévenir l'isolement de la recherche suisse et de permettre à nos chercheurs de se mesurer à leurs pairs dans un contexte international.

A cet égard, il convient de mentionner les bourses Marie-Curie, l'encouragement de la recherche dans le cadre de COST¹¹ et surtout les programmes-cadres de recherche de l'Union européenne (UE). Une utilisation des opportunités résultant d'une future participation intégrale de la Suisse aux programmes-cadres de recherche de l'UE constitue une possibilité toujours plus importante de promouvoir l'intégration internationale qui est souhaitée, en particulier pour les sciences sociales. Les discussions qui ont eu lieu jusqu'ici permettent de conclure qu'une attention plus soutenue que par le passé sera accordée aux sciences sociales dans le 6^e programme-cadre de l'UE déjà. En tout état de cause, la recherche est très liée aux finalités politiques de l'UE (la société européenne du savoir, la citoyenneté, la démocratie et les nouvelles formes de gouvernement).

Revue et publications scientifiques

Le développement des nouveaux médias électroniques a fondamentalement modifié le monde des revues et des publications. Néanmoins, les revues scientifiques et les ouvrages imprimés continuent à jouer un rôle important pour la présence de la recherche suisse sur le plan international. Les sciences humaines et sociales ressentent elles aussi la nécessité de publier davantage en langue anglaise. Mais surtout les très jeunes chercheurs rencontrent souvent des difficultés à publier des articles dans cette langue, car ils manquent du soutien nécessaire. L'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH) et le Fonds national peuvent, dans la mesure de leurs moyens, offrir des subsides importants pour la publication d'articles ou de revues. Il faut noter cependant que si ces subsides couvrent une partie des frais d'impression, ils sont insuffisants pour inciter les éditeurs à faire la promotion des publications. Cette lacune fait un grand tort aux chercheurs suisses, qui manquent aussi d'une aide financière à la publication d'ouvrages de «vulgarisation de haut niveau» destinés à un public plus vaste. Ce type d'aide serait du ressort de la fondation Pro Helvetia, dont les ressources consacrées à cet effet restent cependant très limitées. Le groupe de travail suggère de demander à des experts d'étudier, en collaboration avec le Fonds national et l'Académie, les moyens de remédier durablement à cette situation.

¹¹ COST: Coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique

Mesures

- *Dans le sillage de la réforme des universités, il convient de veiller à ce que les facultés des sciences humaines et sociales disposent de crédits de recherche spécifiques d'un volume approprié.*
- *Les universités encouragent les semestres de recherche pour les professeurs, les professeurs assistants et les membres du corps intermédiaire supérieur en finançant les remplacements correspondants, lorsque ceux-ci sont assurés par de jeunes chercheurs de la relève. Les objectifs visés par cette mesure sont d'une part le doublement du nombre des semestres de recherche qui peuvent être accordés sur demande, d'autre part la possibilité pour les jeunes chercheurs de faire une expérience de l'enseignement universitaire. L'évaluation des projets de recherche et l'organisation des remplacements sont l'affaire des universités.*
- *Dans les procédures de définition, de mise au concours et de mise en œuvre des programmes de recherche, il est demandé à la Confédération de mieux tenir compte des spécificités des sciences humaines et sociales. Cela vaut tout particulièrement pour les pôles de recherche nationaux (PRN). Le groupe de travail suggère de procéder à une mise au concours spécifique pour ces disciplines et de tenir compte de leur culture «particulière» dans la mise en place des réseaux, culture qui n'est guère compatible avec la conception d'une maison-mère comprise dans une acception trop restrictive. Pour les sciences humaines, il convient de prévoir des programmes plus modestes. Il est en outre important d'éviter une procédure strictement du style «bottom-up», qui requiert un investissement en temps considérable; il convient plutôt de trouver un accord avec les milieux intéressés sur le contenu et la méthode avant la mise au concours.*
- *Les projets à long terme existant dans le champ des sciences humaines et sociales doivent être stabilisés par un cadre institutionnel approprié; des dispositions doivent être prises pour permettre la réalisation d'un nombre restreint d'autres projets de ce type.*
- *Des conseils et une aide à l'établissement de contacts doivent être apportés aux sciences humaines et sociales afin de les soutenir dans leur effort de participer dans une mesure accrue aux programmes-cadres de recherche de l'UE. Les services compétents de la Confédération sont invités à accorder une plus grande attention à cet aspect dans leur politique de conseil et d'information.*
- *L'encouragement de personnes doit être renforcé, aide dont les sciences humaines et surtout les disciplines à faibles effectifs pourront aussi bénéficier au cas par cas (bourses pour chercheurs avancés).*
- *Les possibilités d'encouragement à la recherche interdisciplinaire ne doivent pas se limiter à la recherche par programme; des moyens doivent être dégagés dans d'autres canaux d'encouragement, permettant l'organisation de forums, de workshops et de tables rondes, qui rassemblent non seulement les chercheurs d'horizons scientifiques très divers mais qui suscitent également de nouvelles pistes pour la recherche.*
- *Création d'un groupe d'étude (OFES, ASSH, FNS) chargé d'analyser la question du financement des publications scientifiques.*

4.4 Intensifier la collaboration des institutions d'enseignement et promouvoir le dialogue entre les sciences humaines et sociales et la cité

La vie quotidienne dans la société moderne, la conscience de soi, le fonctionnement de la démocratie et de l'Etat de droit, et en particulier la vie économique sont autant de sphères fortement marquées et influencées par les représentations, les connaissances et les jugements qui sont l'objet des sciences humaines et sociales, qui sont étudiés et élaborés par ces sciences. Bien que les représentants de ces disciplines soient, à y regarder de plus près, fortement présents dans les médias et dans la vie publique, également en rapport avec l'actualité de tous les jours, cet apport, paradoxalement, n'est crédité que rarement à ces sciences, car il reste méconnu, surtout dans le milieu politique.

Dans de larges milieux, il n'existe par conséquent guère une image fidèle à la réalité des fonctions et des apports de ces sciences. Alors que les sciences naturelles et les sciences techniques sont mises en relation avec les grandes conquêtes de la civilisation (production d'électricité, lutte contre les maladies, économie agricole, génie civil, systèmes de transport), une telle identification fait défaut pour les disciplines qui s'occupent de la culture et de la société, alors même qu'une telle identification pourrait être établie simplement et d'une manière convaincante avec des mots tels que démocratie, Etat de droit, rôles sociaux, mouvements d'émancipation, conscience nationale ou culture de l'écrit et de l'audiovisuel. Vu que le développement des sciences humaines et sociales est dans l'intérêt de la société tout entière, un renforcement de leur encouragement devrait comprendre des mesures en vue de corriger de telles images unilatérales et déformantes. Elles empêchent en effet l'encouragement et l'utilisation du potentiel de ces sciences dans les processus politiques et économiques. Afin que des mesures correspondantes conduisent au succès, elles doivent être prises à différents niveaux.

Encouragement de la formation générale en sciences humaines et sociales

Le groupe de travail renvoie à la demande, faite dans le rapport du *Conseil de politique des sciences sociales de l'ASSH*, d'un encouragement renforcé des connaissances de base en sciences sociales au degré secondaire II (filières gymnasiale et professionnelle). Un accès élargi pour tous à ces connaissances de base est en fait de nature à promouvoir une meilleure connaissance des configurations et des interactions sociales; cela assurerait en outre une meilleure connaissance et une meilleure réception des résultats de la recherche en sciences sociales. Au sujet des recommandations concrètes adressées à la Confédération et aux cantons dans ce rapport (intégration d'une formation de base en sciences sociales dans la formation professionnelle et gymnasiale, dans la formation des enseignants à tous les niveaux et dans les plans d'étude des différents niveaux scolaires), il convient de relever que dans le nouveau règlement de reconnaissance des certificats de maturité (ORM) de 1995, les disciplines philosophie, pédagogie, psychologie, science des religions, droit et économie ont déjà été revalorisées ou introduites comme nouvelles disciplines de maturité. Ces disciplines n'ont toutefois pas encore trouvé leur place de manière tout à fait satisfaisante. Le groupe de travail préconise qu'une initiation aux sciences sociales au sens étroit, comme la sociologie et les sciences politiques, soit inscrite au programme du degré de la maturité. Cet élargissement de l'enseignement gymnasial ne doit cependant pas se faire aux dépens d'un enseignement solide et approfondi.

Les Hautes écoles spécialisées (HES): nouvelles possibilités d'épanouissement pour les sciences humaines et sociales

La création des hautes écoles spécialisées offre aux sciences humaines et sociales de nouvelles possibilités d'épanouissement. Tout en maintenant l'accent mis sur la pratique professionnelle dans les hautes écoles spécialisées, le renforcement de l'importance des matières ressortissant à la culture générale dans les hautes écoles spécialisées constitue un élément fondamental de la politique de formation. La réalisation de cet objectif ouvre de nouveaux champs d'activité aux sciences humaines et sociales. Il convient de promouvoir tout particulièrement la collaboration entre les hautes écoles spécialisées et les universités, notamment dans la recherche. On relèvera ici expressément l'action «*DO-RE*» (*Do Research !*), action conjointe de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) et du Fonds national suisse de la recherche scientifique en vue de soutenir la promotion des compétences dans le domaine de la recherche appliquée dans les hautes écoles spécialisées cantonales des secteurs de la santé, du travail social, de la pédagogie, des arts et de la musique. Etant donné qu'un co-financement par le ou les partenaires du secteur de la pratique (administrations publiques, associations, entreprises) participant au projet de recherche est demandé, des possibilités supplémentaires se présentent en vue d'améliorer la compréhension pour la contribution des sciences sociales à la solution des problèmes actuels de la société.

Il conviendra cependant d'évaluer soigneusement les expériences recueillies au travers de cette action. Le groupe de travail tient à relever que les critères valables pour des HES d'ingénieur ou de gestion ne peuvent pas s'appliquer tels quels à des HES de sciences sociales. La recherche conduite dans ces HES a tout spécialement besoin d'une étroite collaboration avec l'université, et la valeur scientifique des projets de recherche doit être jugée par des pairs selon les mêmes critères d'évaluation que ceux pratiqués par le Fonds national. Les universités et les hautes écoles spécialisées devraient rechercher et mettre à profit la collaboration avec les sciences humaines et sociales aussi pour le développement de leurs offres de formation continue (notamment les études post-diplôme).

Les intérêts légitimes du public en matière d'information et de dialogue

Dans ce travail de vulgarisation des réalisations spécifiques à ces sciences, ce sont les *universités*, et en particulier les représentants des sciences humaines et sociales, qui sont en première ligne. De nombreuses mesures, mieux ciblées, sont ici envisageables. Par des manifestations publiques organisées régulièrement et davantage d'information, les facultés de sciences humaines et de sciences sociales pourraient pleinement contribuer à ce que les prestations de leurs disciplines et leur importance soient pleinement perçues par le public. Les sciences naturelles ont développé leur propre «culture» de vulgarisation de leur savoir, un principe qui ne vaut que très partiellement pour les sciences humaines et sociales. Il convient d'agir à ce niveau. Une meilleure dotation des facultés au niveau financier et au niveau des effectifs leur permettrait de remplir cette tâche d'une manière plus systématique et mieux ciblée.

Face à la réalité du fonctionnement des médias qui s'intéressent d'abord à l'événement marquant, *des connaissances spécifiques, des compétences et des méthodes de travail* spécifiques sont requises pour mener à bien ce travail d'information avec les médias. Il faut soutenir les efforts de recherche et d'enseignement qui tendent à une étude systématique des

problèmes liés à la diffusion et à la vulgarisation de la pensée scientifique, de même que des traditions qui s'y rapportent. Au niveau suisse, il a incombé jusqu'ici à l'*Académie suisse des sciences humaines et sociales*, de réaliser cette fonction de pont entre la science et la société. En allouant des moyens supplémentaires, la Confédération pourrait permettre à cette académie de renforcer ses propres activités mais aussi celle de ses sociétés membres, de les fédérer et de mettre progressivement en place un réseau de communication doté de services professionnels, qui gagnerait ainsi en visibilité pour devenir l'interlocuteur des médias et de l'opinion. Ces services pourraient assumer les tâches suivantes:

- organiser des manifestations sur des questions ayant trait à la communication et à la diffusion scientifique, aux théories et à l'histoire des sciences, dans une perspective philosophique, anthropologique, sociologique, pédagogique et politique;
- contribuer à des publications favorisant la diffusion auprès d'un large public de connaissances spécifiques aux sciences humaines et sociales et la création de prix ou autres distinctions correspondantes;
- participer au soutien à la recherche de spécialistes et à la coordination des activités de relations publiques des universités, facultés, musées, bibliothèques, etc.;
- apporter une contribution au débat sur des questions d'actualité, concernant la culture et la société face au changement technologique (par ex. en biologie, en informatique, etc.).

Mesures

■ *La Confédération et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique sont appelées à intégrer les disciplines des sciences humaines et sociales dans l'enseignement dispensé par les écoles professionnelles et les gymnases mais aussi dans la formation du corps enseignant, ou à donner plus de poids aux sciences humaines et sociales dans cet enseignement.*

■ *Les efforts en vue d'intégrer les sciences humaines et sociales dans la formation de base dispensée par les hautes écoles spécialisées doivent être poursuivis et étendus. Il s'agit en particulier de soutenir la recherche dans les HES et d'encourager la coopération entre HES et Universités sous la forme de réseaux de recherche tels qu'ils ont été mis en place par l'action DO-RE. Le groupe de travail recommande d'étudier – à partir d'une évaluation approfondie des enseignements à tirer de l'action DO-RE – l'opportunité de confier entièrement au FNS l'encouragement de la recherche dans les HES cantonales des secteurs de la santé, du social, de la pédagogie, des arts et de la musique, étant entendu que les ressources nécessaires devraient alors être allouées au FNS.*

Il faut encourager les HES et les Universités à tirer profit des atouts spécifiques des sciences humaines et sociales dans le développement de leur offre de formation continue.

■ *Il convient d'attirer l'attention des universités sur l'importance d'organiser régulièrement des manifestations à caractère public et de diffuser des informations favorisant le dialogue entre le grand public et les sciences humaines et sociales. Le groupe de travail demande davantage de soutien au niveau de l'enseignement et de la recherche dans le domaine de la communication scientifique, de la connaissance*

des théories scientifiques et de l'histoire des sciences et des techniques mais aussi un meilleur soutien de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales dans sa tâche d'approfondissement du dialogue avec le public.

4.5 Intégrer la perspective genre à l'enseignement et à la recherche

Les sciences humaines et sociales sont caractérisées aussi par le fait que les femmes y représentent plus de la moitié des effectifs d'étudiants. Leur présence dans le corps intermédiaire et parmi les doctorants est également nettement plus élevée que dans d'autres disciplines. Cependant, le taux élevé d'abandons des études parmi les femmes ainsi que la ségrégation verticale (qui reste très marquée) sont autant d'éléments qui dénotent l'urgence d'améliorer l'encadrement, surtout pour les étudiantes. Il faut que l'encadrement réponde mieux aux intérêts et aux besoins spécifiques des femmes. D'autre part, les étudiantes et les chercheuses de la relève ont besoin de figures féminines d'identification au niveau professoral qui puissent les confirmer dans leur volonté de poursuivre une carrière académique. L'augmentation de la part de femmes dans le corps enseignant est donc un but important également de ce point de vue-là.

La volonté d'intégrer la perspective genre dans les processus décisionnels et les actions politiques, économiques et administratives est désignée sur le plan international par le terme de *gender mainstreaming*. Cette approche ne consiste pas uniquement dans des mesures spécifiques en faveur des femmes, mais procède d'une perspective d'égalité entre femmes et hommes. Sur le plan de la formation et de la recherche, cette approche appellerait donc aussi un encouragement spécifique des hommes dans les disciplines où ils sont très faiblement présents.

En dehors de l'amélioration de l'encadrement et de l'encouragement de la relève dont les dispositifs devront répondre aux besoins spécifiques des femmes et des hommes, la généralisation de l'approche genre dans les sciences humaines et sociales implique aussi une intégration de cette perspective dans les matières enseignées, les thèmes de recherche et les méthodes appliquées dans les différentes disciplines. Au-delà de son apport fondamental à l'enrichissement de l'enseignement et de la recherche, cette intégration contribuera sans conteste au développement d'une connaissance plus complète de la mutation sociale en cours et à une appréciation mieux fondée de cette évolution. Cette connaissance sera d'ailleurs indispensable à la généralisation de la perspective genre dans tous les domaines de notre société selon les stratégies qui vont se concrétiser dans les années à venir. La perspective genre allant de pair avec les approches interdisciplinaires, voire interfacultaires, l'intégration de cette perspective dans l'enseignement et la recherche ouvre la voie à des jonctions théoriques et empiriques plus fortes entre les sciences humaines et sociales et les sciences naturelles. De ce fait, la stratégie du *gender mainstreaming* s'avère être un ressort de la promotion des sciences humaines et sociales.

4.6 Augmenter les moyens et remédier aux déficits institutionnels

Il ressort très clairement des considérations ci-dessus que les moyens financiers dont on dispose aujourd'hui ne permettent plus de répondre à l'augmentation de la demande en formation et ne sont pas non plus à la hauteur de l'importance scientifique et sociale prise

par les sciences humaines et sociales. Ce n'est que par une augmentation sensible de ces moyens que les sciences humaines et sociales pourront assumer leur rôle d'interlocuteur de la société, fournir les bases scientifiques indispensables au bon fonctionnement de la démocratie dans un monde toujours plus complexe et éviter que le bagage culturel de la population ne s'appauvrisse.

Aux yeux du groupe de travail, la mesure principale consiste à augmenter massivement les moyens mis à la disposition de l'enseignement, afin de créer un nombre suffisant de postes dans le corps intermédiaire supérieur et le corps professoral et de rétablir ainsi des conditions d'encadrement raisonnables. Ensuite, il convient d'augmenter les ressources allouées au Fonds national, qui est pratiquement l'unique source de financement des sciences humaines et sociales (notre pays ne connaît pratiquement pas d'institutions privées ou de fondations capables de soutenir substantiellement les sciences humaines et sociales). Il s'agit aussi de rééquilibrer les flux financiers qui, actuellement, se déversent abondamment sur les sciences médicales, techniques et naturelles mais irriguent peu les sciences humaines et sociales. Ce rééquilibrage s'impose devant la multiplication des questions de société et face à l'apparition de nouveaux domaines de recherche et au développement de nouvelles approches scientifiques et techniques.

Compte tenu du fait que les sciences humaines et sociales doivent assumer leurs tâches vis-à-vis de l'Etat et de la société dans un contexte dont la dimension internationale est toujours présente, les représentants suisses de ces disciplines doivent se défendre davantage dans la concurrence scientifique internationale, ce qui suppose également la présence de ressources supplémentaires.

L'analyse de la situation faite par le groupe de travail a montré à l'évidence que les moyens financiers supplémentaires ne suffisent pas à eux seuls: un renforcement des sciences humaines et sociales passe aussi par des réformes institutionnelles. Les organes directeurs des universités sont appelés à créer les conditions de nature à permettre de redistribuer les ressources à l'intérieur des facultés et à l'échelle de l'université de manière à favoriser les disciplines souffrant de conditions d'encadrement particulièrement critiques. C'est aux facultés qu'il appartient de s'engager résolument dans le renouvellement de l'enseignement, la réforme des cursus, la mise en œuvre du processus de Bologne et dans un effort soutenu d'information du public. Sans la détermination active du corps enseignant, tout effort visant à renforcer la position des sciences humaines et sociales resterait forcément vain.

Le chapitre qui suit répertorie les conséquences financières des mesures préconisées.

5 Mesures préconisées et conséquences financières

Mesures de la Confédération	coût annuel/moyens supplémentaires par an (moyenne, en chiffres ronds)	coût total/total des moyens supplémentaires 2004-2007 (en chiffres ronds)
<p>1. Améliorer l'encadrement des étudiants</p> <p>Augmentation des subventions de base</p> <p>Pour atteindre un taux d'encadrement de 1:40 en sciences humaines et sociales, il faut créer 483 postes de professeurs d'ici la fin 2007, générant un coût supplémentaire du système universitaire de 242 millions de fr. par an dès 2007 (483 chaires à 500 000 frs., y c. les postes d'assistants).</p> <p>Si cette charge est répartie à parts égales entre la Confédération, les cantons universitaires et les cantons non-universitaires, la Confédération devrait consacrer à cette seule tâche (et abstraction faite des autres besoins des universités) en moyenne 50 millions de fr. par an au titre des subventions de base.</p> <p>Base de calcul: croissance linéaire.</p>	50 millions	200 millions
<p>2. Encourager la relève</p> <p>Introduction de programmes d'études doctorales</p> <p>Le nombre total de doctorats en sciences humaines et sociales est d'environ 600 par an, dont un tiers devrait être soutenu par des programmes d'études doctorales.</p> <p>But: 14 programmes d'études doctorales comptant chacun 15 doctorants; coût annuel 45 000 fr. par étudiant pendant 3 ans; à quoi s'ajoute 40% d' <i>overhead</i> pour les universités.</p> <p>Aménagement différencié du programme par les universités et le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) en fonction des disciplines.</p> <p>Base de calcul: croissance linéaire; 2004: 70 bourses. Dès 2006: total de 210 bourses par an pour 14 programmes en cours.</p>	10 millions	40 millions
<p>Bourses doctorales</p> <p>En plus des mesures du FNS pour la relève, des bourses doctorales sont créées en sus des programmes d'études doctorales.</p> <p>But: 100 bourses par an, durée de la bourse 3 ans, montant annuel 45 000 fr. plus <i>overhead</i> de 10% pour le directeur de thèse.</p> <p>Base de calcul: croissance linéaire, 100 nouvelles bourses par an. Dès 2006 total de 300 bourses par an.</p>	11 millions	44 millions

Mesures de la Confédération	coût annuel/moyens supplémentaires par an (moyenne, en chiffres ronds)	coût total/total des moyens supplémentaires 2004-2007 (en chiffres ronds)
<p>Soutien aux post-doc</p> <p>Encouragement spécifique pour les <i>disciplines «singulières»</i> par la Division I du FNS.</p> <p>But: 20 bourses d'un montant de 150 000 fr. chacun; durée 4 ans.</p> <p>Base de calcul: 5 bourses en 2004, chaque année 5 de plus, dès 2007; total de 20 bourses par an.</p>	2 millions	8 millions
<p>Bourses pour personnes retournant à l'Université</p> <p>Intégration de bourses pour personnes retournant à l'Université, dans le cadre de la révision de la législation sur les bourses d'études.</p> <p>But: 100 bourses de 45 000 fr. par an.</p> <p>La réalisation de cette mesure dépend de la révision du droit des bourses d'études dans le cadre de la réorganisation de la péréquation financière.</p>	4.5 millions	
<p>Encouragement au professorat («professeurs boursiers»)</p> <p>Extension de l'encouragement individuel au professorat (état fin 2002: 150). Sur les 100 postes supplémentaires prévus pour la période 2004-2007, 50 seront attribués aux sciences humaines et sociales.</p> <p>Base de calcul: tous les ans 50 bourses de 300 000 fr.</p>	15 millions	60 millions
<p>3. Encourager la recherche</p> <p>Augmentation des ressources du FNS pour les subsides ordinaires</p> <p>Augmentation des moyens existants de la Division I du FNS (financement des projets) de 30 millions actuellement (2001, selon le plan de répartition) à 55 millions jusqu'en 2007. Partant d'une croissance annuelle de 10% de l'ensemble des moyens du FNS (subsides de projets, Div. I-III), il en résulterait une part de 18% pour la Division I dans le plan de répartition 2007 (base de calcul: croissance linéaire).</p> <p>Au cas où l'encouragement de la recherche dans les HES cantonales des secteurs de la santé, du travail social, de la pédagogie, des arts et de la musique serait confié au FNS, il convient de prévoir des ressources supplémentaires en conséquence. Les contributions actuelles du programme DO-RE (2 millions de fr. par an) sont largement insuffisantes.</p>	15 millions	60 millions
<p>Instruments d'observation de la mutation sociale</p> <p>Pérennisation des instruments d'observation du changement social en Suisse qui ont été créés dans le contexte du PP «Demain la Suisse».</p>	3 millions	12 millions
<p>Pôles de recherche nationaux</p> <p>Pôles de recherche nationaux: sur les 5-6 PRN additionnels prévus, 2-3 devraient revenir aux sciences humaines et sociales (3 millions par PRN), ou la moitié de l'enveloppe globale réservée aux PRN additionnels.</p>	9 millions	36 millions

Mesures de la Confédération	coût annuel/moyens supplémentaires par an (moyenne, en chiffres ronds)	coût total/total des moyens supplémentaires 2004-2007 (en chiffres ronds)
<p>Semestres de recherche</p> <p>Introduction de semestres de recherche (tous les 4 ans) pour les professeurs et professeurs assistants (catégories de personnel SIUS I et II; état en 2000: 1141).</p> <p>Le coût (remplacements par la relève académique, 45 000 fr. par semestre) doit être couvert par les ressources supplémentaires allouées aux universités par la Confédération et les cantons.</p>	13 millions	52 millions
<p>4. Développer le dialogue</p> <p>Aides financières à l'Académie suisse des sciences humaines et sociales pour la promotion du dialogue science-cité.</p>	1 million	4 millions
<p>5. Mesures institutionnelles</p> <p>Création d'un centre de recherche (<i>Institute for Advanced Studies</i>); coût estimé à partir du budget du <i>Wissenschaftszentrum Berlin</i> (140 postes).</p>	20 millions	80 millions

Annexe I

Mandat du groupe de travail

STAATSSSEKRETARIAT
SECRETARIAT D'ETAT
SECRETARIA DI STATO
SECRETARIAT DAL STADI
OFFICE OF THE STATE SECRETARY



GRUPPE FÜR WISSENSCHAFT UND FORSCHUNG
GROUPEMENT DE LA SCIENCE ET DE LA RECHERCHE
AGGRUPPAMENTO PER LA SCIENZA E LA RICERCA
GRUPPA PER SCIENZA E PERSCRUTAZIUN
SWISS SCIENCE AGENCY

Groupe de travail «Encouragement des Sciences humaines et sociales»

1. Point de départ

En vue de la rédaction du message du Conseil fédéral au Parlement à l'appui des demandes de crédits fédéraux pour la formation, la recherche et la technologie pour la période 2004-2007, un groupe de travail «Encouragement des Sciences humaines et sociales» est constitué par le Secrétaire d'Etat Charles Kleiber d'entente avec la Conseillère fédérale Ruth Dreifuss, Cheffe du Département fédéral de l'intérieur.

2. Mission du groupe de travail

Les sciences humaines et sociales produisent des connaissances fondamentales à la fois pour l'individu, la société et l'action de l'Etat. Elles représentent aussi un important potentiel en termes d'éducation et de culture.

Plusieurs études, notamment celles réalisées par le Conseil suisse de la science dans les années 1990, ont montré que ce potentiel est insuffisamment exploité et que le développement de la recherche en sciences humaines et sociales est entravé non seulement par des problèmes de nature financière et structurelle, mais en partie aussi par la méconnaissance du public et des acteurs politiques des conditions spécifiques dans lesquelles évoluent ces sciences.

En conséquence de quoi, le groupe de travail a pour mission d'élaborer des lignes directrices pour le développement des sciences humaines et sociales en Suisse et, à partir de ces orientations, de proposer des mesures au niveau fédéral pour un soutien plus effectif à ces disciplines dans le cadre d'une politique de la science cohérente.

Le groupe peut se fonder sur les travaux suivants:

- recommandations du Conseil suisse de la science de 1998 (évaluation de la situation des sciences humaines en Suisse, projet GEWI) et évaluation des sciences sociales de 1993 (Revitalising Swiss Social Sciences);
- les nouvelles recommandations en cours d'élaboration du Conseil suisse de la science et de la technologie;

- les travaux menés par la commission de planification de la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS) pour la période 2004-2007;
- les recommandations du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNRS);
- les recommandations de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales;
- les propositions du Conseil de politique des sciences sociales auprès de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales;
- les recommandations d'autres organismes et institutions.

Le groupe de travail soumettra ses propositions dans le cadre d'un concept général cohérent en mettant en évidence les moyens concrets de mise en œuvre d'instruments d'encouragement existants ou d'éventuels instruments à créer.

Le rapport final est attendu, dans la mesure du possible, pour la fin février 2002. Selon les exigences de la matière, le rapport final pourra comprendre des rapports sectoriels concernant respectivement les sciences humaines et les sciences sociales.

3. Méthodologie

Le groupe choisit librement sa méthode de travail. Il pourra procéder à des auditions d'experts ou s'adjoindre des experts, mais ne procédera pas à des enquêtes supplémentaires.

Collaboration avec des institutions concernées par la politique de la recherche.

Par souci de cohérence des différentes propositions, le groupe de travail collaborera avec le Conseil suisse de la science et de la technologie, le Fonds national suisse de la recherche scientifique (Div. I et IV), l'Académie suisse des sciences humaines et sociales et la Conférence des recteurs des universités suisses (commission de planification).

4. Composition du groupe

Président:

Gerhard M. Schuwey, Directeur, Office fédéral de l'éducation et de la science,

Membres:

Prof. Oskar Bätschmann, Neuere Kunstgeschichte, Philosophisch-historische Fakultät, Universität Bern;

Prof. René Levy, Sociologie générale, Faculté des Sciences Sociales et Politiques de l'Université de Lausanne;

Prof. Andrea Maihofer, Zentrum Gender Studies, Universität Basel;

Prof. Anne-Nelly Perret-Clermont, Institut de psychologie, Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel;

Michel Porret, Maître d'enseignement et de recherches, Faculté des Lettres, Département d'histoire générale, Unité d'histoire moderne, Université de Genève;

Prof. Christoph Riedweg, Klassische Philologie, Philosophische Fakultät, Universität Zürich;

Prof. Alexandra Rumo-Jungo, Droit privé, Faculté de Droit de l'Université de Fribourg;
Prof. Peter Utz, Langue et littérature allemandes, Faculté des Lettres de l'Université de
Lausanne.

Berne, le 31 mai 2001
Le Secrétaire d'Etat à la science et à la recherche



Charles Kleiber

Annexe II

Fächerkatalog der Geistes- und Sozialwissenschaften gemäss Schweizerischem Hochschulinformationssystem (SHIS)

Catalogue des branches des Sciences Humaines et Sociales selon le Système d'Information Universitaire Suisse (SIUS)

1 GEISTES- UND SOZIALWISSENSCHAFTEN	1 SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
1.1 THEOLOGIE	1.1 THÉOLOGIE
– PROTESTANTISCHE THEOLOGIE	– THÉOLOGIE PROTESTANTE
– RÖMISCH-KATHOLISCHE THEOLOGIE	– THÉOLOGIE CATHOLIQUE-ROMAINE
– CHRISTKATHOLISCHE THEOLOGIE	– THÉOLOGIE CATHOLIQUE-CHRÉTIENNE
– THEOLOGIE FÄCHERÜBERGR./ÜBRIGE	– THÉOLOGIE PLURIDISC./AUTRES
1.2 SPRACH- UND LITERATURWISSENSCHAFTEN (SLW)	1.2 LANGUE ET LITTÉRATURE (LL)
– LINGUISTIK	– LINGUISTIQUE
– DEUTSCHE SLW	– LL ALLEMANDES
– FRANZÖSISCHE SLW	– LL FRANCAISES
– ITALIENISCHE SLW	– LL ITALIENNES
– RÄTOROMANISCHE SLW	– LL RHETOROMAINES
– ENGLISCHE SLW	– LL ANGLAISES
– ANDERE MOD. SPRACHEN EUROPAS	– AUTRES LANGUES EUROP. MODERNES
– IBERISCHE SLW	– LL IBÉRIQUES
– NEUGRIECHISCHE SLW	– LL GRECQUES MODERNES
– SLAWISCHE SLW	– LL SLAVES
– NORDISCHE SLW	– LL NORDIQUES
– KLASS. SPRACHEN EUROPAS	– LANGUES EUROPÉENNES CLASSIQUES
– KLASS. SLW	– LL ANCIENNES CLASSIQUES
– ANDERE NICHTEUROP. SPRACHEN	– AUTRES LANGUES NON-EUROPÉENNES
– ASIATISCHE SKW	– LC ASIATIQUES
– VORDERORIENTALISCHE SKW	– LC PROCHE-ORIENTALES
– AFRIKANISCHE SKW	– LC AFRICAINES
– DOLMETSCHEN + UEBERSETZUNG	– INTERPRÉTATION + TRADUCTION
– SLW FÄCHERÜBERGR./ÜBRIGE	– LANGUES + LITTÉRATURE PLURIDISC./AUTRES

1.3 HISTORISCHE UND KULTURWISSENSCHAFTEN	1.3 SCIENCES HISTORIQUES ET CULTURE
- PHILOSOPHIE	- PHILOSOPHIE
- ARCHÄOLOGIE, UR- + FRÜHGESCH.	- ARCHÉOLOGIE + PRÉHISTOIRE
- GESCHICHTE	- HISTOIRE
- KUNSTGESCHICHTE	- HISTOIRE DE L'ART
- MUSIKWISSENSCHAFT	- MUSICOLOGIE
- THEATER- + FILMWISSENSCHAFT	- FILMOLOGIE + THÉÂTROLOGIE
- ETHNOLOGIE + VOLKSKUNDE	- ETHNOLOGIE + SC. DES TRADITIONS POPULAIRES
- HIST. + KULTURWISS. FÄCHERÜB./ÜBRIGE	- SCI. HISTORIQUES + CULTURE PLURIDISC./AUTRES
1.4 SOZIALWISSENSCHAFTEN	1.4 SCIENCES SOCIALES
- PSYCHOLOGIE	- PSYCHOLOGIE
- ERZIEHUNGSWISSENSCHAFTEN	- SCIENCES DE L'ÉDUCATION
- LEHRKRÄFTEAUSB. PRIMARSTUFE	- FORM. DES ENSEIGNANTS DU PRIMAIRE
- SONDERPÄDAGOGIK	- PÉDAGOGIE CURATIVE
- SOZIOLOGIE	- SOCIOLOGIE
- SOZIALARBEIT	- TRAVAIL SOCIAL
- HUMANGEOGRAPHIE	- GÉOGRAPHIE HUMAINE
- POLITIKWISSENSCHAFT	- SCIENCES POLITIQUES
- KOMMUNIKATIONS- + MEDIENW.	- COMMUNICATIONS + MASS-MEDIA
- SOZIALWISS. FÄCHERÜBERGR./ÜBRIGE	- SCI. SOCIALES PLURIDISC./AUTRES
2 WIRTSCHAFTSWISSENSCHAFTEN	2 SCIENCES ÉCONOMIQUES
- VOLKSWIRTSCHAFTSLEHRE	- ECONOMIE POLITIQUE
- BETRIEBSWIRTSCHAFTSLEHRE	- ECONOMIE D'ENTREPRISE
- BETRIEBSINFORMATIK	- INFORMATIQUE DE GESTION
- WIRTSCHAFTSW. FÄCHERÜB./ÜBRIGE	- SCI. ÉCONOMIQUES PLURIDISC./AUTRES
3 RECHT	3 DROIT

Annexe III

Synthèse des prises de position adressées au groupe de travail par différentes disciplines des sciences humaines et sociales

Note liminaire

D'amples prises de position ont été adressées au groupe de travail par l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH; en décembre 2001) ainsi que par son Conseil de politique pour les sciences sociales (CPS) (septembre 2001). Pour leur teneur nous renvoyons au Bulletin (4/2001) de l'ASSH comprenant le dossier «Promotion des sciences humaines et sociales: de la contestation aux mesures.» Ci-dessous, nous résumons les divers avis exprimés par les différentes sociétés membres de l'Académie, prises de position qui ont été adressées au groupe de travail séparément et sous des formes diverses.

Le groupe de travail «Promotion des sciences humaines et sociales» est cité ci-dessous par la référence «Groupe de travail SHS»

Table

1. Sciences de la communication et des mass-media
2. Psychologie
3. Théologie
4. Recherches sur la paix et analyse des conflits
5. Sciences de la religion
6. Sciences de l'Antiquité/Etude du Proche-Orient ancien
7. Etude des traditions populaires/Ethnologie européenne
8. Histoire
9. Préhistoire et archéologie
10. Histoire de l'art
11. Musicologie
12. Langues et littératures
13. Sciences sociales

1. Sciences de la communication et des mass-media

Sources:

- *Otfried Jarren: «Aufbruch und Umbruch», Universität Zürich, Ende Februar 2000*
- *«Kommunikations- und Medienwissenschaft», in: Stücheli 2000, pp. 57f*

Science jeune, ressortissant à la fois aux sciences humaines et aux sciences sociales, la science de la communication et des mass-media est encore méconnue dans la politique scientifique suisse. Pour preuve: elle n'apparaît pas comme discipline à part entière dans le catalogue des disciplines du FNS.

Autrefois branche secondaire et marginale, les sciences de la communication sont devenues une discipline de masse. Les filières sont surchargées et les instituts croulent sous les effectifs d'étudiants. Il convient d'étudier l'opportunité de déplacer dans les HES les filières media et communication qui sont fortement liées à un champ professionnel et comportent des éléments d'application pratique, afin de décharger les filières universitaires.

Jusqu'en 1996, aucune université suisse ne proposait les sciences de la communication et des mass-media comme branche principale. De ce fait, on n'a compté que peu de mémoires de licences et de thèses consacrées au sujet. Pratiquement tous les membres du corps intermédiaire et professoral enseignant en Suisse ont étudié leur discipline non pas comme branche principale, mais comme branche secondaire. Cette particularité a marqué et continue à marquer le domaine. Depuis lors, de nouveaux instituts et filières d'orientation scientifique diverse ont vu le jour dans les universités suisses. En raison de ces particularités, ces disciplines doivent développer une nouvelle *identité commune*, intégrant toutes les spécialités.

Le nombre actuel des chercheurs actifs actuellement dans le domaine de la communication et des mass-media doit être multiplié. Dans ce but, il faut notamment augmenter l'état des postes dans le corps intermédiaire supérieur (maîtres-assistants) mais aussi créer des postes temporaires pour les chercheurs préparant l'habilitation. S'ils bénéficient en plus d'une bourse, ces chercheurs pourront financer leurs séjours à l'étranger et auront ainsi l'occasion de réaliser leurs projets en coopération avec des spécialistes d'autres pays, dans le cadre européen ou international. Dès que cette discipline disposera de chercheurs titulaires d'une habilitation, il s'agira de créer à leur intention des postes temporaires de professeurs assistants. Les représentants de cette discipline voient dans la formation et l'encouragement des jeunes chercheurs de notre propre pays l'objectif premier de leurs efforts. Cet objectif, ainsi que d'autres (par ex. la poursuite du *Graduierntenkolleg* récemment créé) apparaissent dans le rapport du groupe de travail (groupe de travail SHS) mandaté par le Groupement de la science et de la recherche.

La nomenclature des fonctions, disciplines, règlements d'études et conditions d'admission est extrêmement variée et diversifiée en Suisse. S'ajoutant à la diversité linguistique, ce manque d'unité constitue un frein à la mobilité académique. Une harmonisation de nomenclatures et des règlements à l'échelle de la Suisse est souhaitable. Les réseaux et les coopérations établies dans le cadre national et européen sont encore insuffisants. De ce fait, les instruments tels que les programmes prioritaires, les programmes d'études doctorales (*Graduierntenkolleg*) et le programme «professeurs boursiers» sont des outils bienvenus. Les échanges interdisciplinaires seront intensifiés dans le cadre d'un «*conseil de professeurs*». En ce qui concerne l'encouragement de la recherche, les représentants des sciences de mass-media jugent que la situation, dans l'ensemble, est encore satisfaisante. Après la fin du programme prioritaire «*Demain la Suisse*», il conviendra cependant de stabiliser le soutien de la recherche de base, par exemple au moyen d'un *programme d'impulsion*. Enfin, on manque d'outils d'infrastructure, comme par exemple d'une statistique des media et d'études diachroniques à long terme (utilisation des media p. ex.).

2. Psychologie

Source:

■ *Conférence des Recteurs des Universités Suisses (CRUS), Groupe de travail «Psychologie» (co-présidents: Jean-Pierre Dauwalder et Jean Retschitzki): Rapport final, Berne (sans date, env. avril 2000)*

En raison de l'énorme surcharge enregistrée dans cette *discipline à très forts effectifs*, une formation reconnue sur plan international ne peut actuellement plus être garantie. Le groupe de travail de la CRUS (voir ci-dessus) propose les mesures suivantes:

Les cursus doivent être mieux coordonnés à l'échelle de la Suisse. L'étroite *coordination* fondée sur des accords réciproques et une répartition des tâches par spécialités telle qu'elle existe entre les universités romandes et l'Université de Berne devrait être étendue à l'ensemble de la Suisse.

Si les conditions d'encadrement devaient encore se détériorer, le groupe de travail de la CRUS estime que l'introduction d'un *numerus clausus* – mesure pourtant contestée – serait la seule solution permettant de maintenir la qualité de la formation dans les circonstances actuelles.

Les conditions d'encadrement pourraient être améliorées par la réalisation de standards minima pour les instituts de psychologie (p.ex. selon le modèle suivant: pour être pleinement opérationnel, un institut de psychologie devrait compter au moins sept chaires dotées chacune d'un état de personnel standard, à savoir: une position de cadre à temps complet dans le corps intermédiaire, deux assistanats à plein temps, des décharges pour les cours, un secrétariat [25-50%] ainsi qu'un soutien informatique et technique [25% au moins]).

Les cursus devraient être restructurés à l'échelle nationale lors de l'introduction des diplômes (BA et MA) prévus par la Déclaration de Bologne. La durée et le contenu des deux cycles restent contestés en psychologie.

Le système d'unités capitalisables ECTS devrait s'appliquer dans toutes les universités avec les mêmes coefficients. Le contrôle des équivalences doit être assumé par la Commission pour la coordination des études de psychologie.

Un système d'évaluation systématique et d'assurance qualité selon des critères identiques (audits internes) ainsi qu'un contrôle régulier par un groupe d'experts international (audits externes) doivent être introduits pour la psychologie. Les diplômes délivrés doivent être compatibles sur le plan européen.

Les nouveaux médias peuvent certes enrichir l'enseignement, mais non résoudre les problèmes de cette *discipline de masse*. Le *campus virtuel* semble actuellement une option peu réaliste pour la Suisse.

Les ressources financières mises à la disposition de la psychologie par la Confédération et les cantons devraient réellement revenir à cette discipline (et non à l'université dans son ensemble).

■ *Anne-Nelly Perret-Clermont: Prise de position à propos du Rapport final du groupe de travail «Psychologie» de la CRUS, Neuchâtel, 30.9.2001*

Dans sa prise de position à l'adresse du *Groupe de travail SHS*, Madame le Prof. A.-N. Perret-Clermont analyse, en sa qualité de membre du groupe de travail, la situation de la psychologie, après avoir rappelé la renommée internationale de la psychologie suisse. Elle relève la traditionnelle *diversité* et même l'interdisciplinarité des origines de la psychologie et la variété des orientations de cette discipline (alors que le rapport de la CRUS a tendance à donner la priorité aux besoins d'un nombre restreint de champs, à savoir la psychothérapie et les conseils). La psychologie s'intéresse à l'être humain (de tous âges et des deux sexes) dans toutes ses activités. Ce caractère « pluridisciplinaire » de la psychologie (dont l'étude ne débouche donc nullement sur une profession unique) représente une richesse qu'il s'agit de défendre (également dans chacune des spécialisations de cette discipline). Il faut éviter que cette richesse ne soit sacrifiée devant la surcharge qui pèse sur cette discipline ni qu'elle pâtisse des mesures de coordination et d'économie. La spécialisation, indispensable en tant que telle, ne doit pas pour autant être sacrifiée sur l'autel d'une formation qui se veut globale et interdisciplinaire. Les diverses spécialisations ont des besoins différents. Autre écueil à éviter devant la surcharge des enseignants: celui de substituer une formation standardisée à un enseignement original, fondé sur la recherche. La surcharge pèse sur les contacts internationaux des enseignants, et aussi sur les connaissances méthodologiques des étudiants, et elle entraîne leur initiation relativement tardive à l'activité de recherche, celle-ci requérant alors une formation au niveau post-licence, allongeant d'autant la durée des études.

Les raisons de l'attrait exercé par cette discipline sur les étudiants mériteraient d'être mieux analysées et des solutions de réorientation éventuelle en cours d'études envisagées.

La coordination nationale que d'aucuns appellent de leurs vœux devrait se limiter aux questions essentielles (standard minimum des cycles de base, définition et reconnaissance des unités capitalisables, initiation à la recherche, etc.) sans porter atteinte à la diversité des traditions régionales et à l'originalité des approches.

La formation doit rester la plus ouverte possible et ne pas aboutir trop tôt à une orientation professionnelle (c'est pourquoi, en psychologie, le diplôme BA ne saurait être un titre autorisant l'exercice d'une profession). Dans certaines spécialisations (psychothérapie, conseils) une meilleure protection des titres est indispensable; cette protection aura aussi des répercussions sur les cursus de formation, notamment sur la délimitation et l'appellation des études de psychologie à l'université et dans les HES.

Une psychologie plus consciente de sa pluridisciplinarité serait mieux intégrée dans la faculté à laquelle elle est rattachée (lettres, sciences sociales, sciences de l'éducation) et saurait mieux offrir à ses étudiants un réel approfondissement au travers d'une autre branche (secondaire) p.ex. en sociologie, philosophie, pédagogie, ethnologie, etc.

Vu la situation critique de cette discipline qui fait face à de très forts effectifs d'étudiants, un besoin urgent de moyens supplémentaires se fait sentir dans tous les domaines d'activité (enseignement, recherche, encouragement de la relève, administration, infrastructure, sans oublier les laboratoires et le soutien informatique – car la psychologie est une discipline empirique !).

Une meilleure dotation de cette discipline permettrait à la psychologie d'établir une authentique collaboration interdisciplinaire avec d'autres domaines de la science et avec la société.

3. Théologie

Sources:

- *Mariano Delgado (Präsident der Schweizerischen Theologischen Gesellschaft): «Vorschläge zur Förderung der theologischen Disziplinen», Freiburg, 31.8.2001*
- *«Theologie», in: Stücheli 2000, pp. 33f*

La théologie comprend une multitude de spécialités (disciplines historiques et philologiques, histoire de l'Eglise, histoire de la religion, disciplines systématiques et pratiques) entre lesquelles il existe une collaboration interdisciplinaire et transdisciplinaire. Elles participent toutes à l'exploration et à la conservation de notre mémoire culturelle collective, des fondements de l'éthique et de la gestion des conflits. De ce fait, la création d'instituts interfacultaires serait souhaitable, en lien aussi avec la médecine et les sciences naturelles p. ex.

Le recul du nombre d'étudiants ainsi que les contraintes d'économie budgétaire entraînent les problèmes connus des «petites disciplines» qui sont traités dans le rapport du «groupe de travail SHS».

4. Recherches sur la paix et analyse des conflits

Source:

- *Laurent Goetschel (Geschäftsführer der Schw. Friedensstiftung/ Institut für Konfliktlösung): «Förderung der Geistes- und Sozialwissenschaften», Bern, 30.8.2001*

En raison de leur approche interdisciplinaire, les recherches sur la paix et les conflits ont tendance à n'être considérées par aucune discipline comme un sujet prioritaire; du fait de leur nature de science orientée vers la pratique, les recherches sur les conflits ne sont bien ancrées ni dans la recherche de base, ni dans le milieu de la pratique. De ce fait, aucune des grandes institutions chargées d'encourager la recherche ne se sent réellement responsable de ce domaine de recherche.

Les programmes nationaux de recherche sont un instrument idéal d'encouragement de ce type de recherches.

Il importerait de créer des programmes postgrades (interdisciplinaires) dans ce domaine.

5. Sciences de la religion

Sources:

- *Richard Friedli (Präsident der Schw. Gesellschaft für Religionswissenschaft): Schreiben vom 26.7.2001 an die SAGW*
- *«Religionswissenschaft», in: Stücheli 2000, pp. 31f*
- *référence à l'étude SAGW: «Vordringliche inhaltliche Ziele geistes- und sozialwissenschaftlicher Forschung in der Schweiz: Horizont 2008», Bern, 27.7.2001*

Les instituts des sciences des religions sont rattachés à différentes facultés selon les universités (faculté de théologie ou faculté des lettres, voire rattachement interfacultaire). Leur orientation aussi est diverse (historique, philologique, comparatiste, appliquée). Mais généralement, ils pratiquent une approche interdisciplinaire. Ce qui est commun à tous, c'est un accroissement considérable des effectifs d'étudiants, un accroissement et multiplication aussi de la demande en expertise émanant de la société, des écoles, des églises, mais aussi de l'économie, de la médecine et du droit. Elles partagent par ailleurs les problèmes et les soucis des «petites disciplines», comme les sciences de l'Antiquité, problèmes relevés dans le rapport du groupe de travail SHS.

En particulier, leurs attentes spécifiques sont les suivantes:

Une mise en réseau plus forte des unités universitaires est souhaitable (par ex. par le biais des structures de coordination BENEFRI et CUSO).

Les programmes d'études doivent devenir plus perméables à l'échelle de la Suisse.

La mobilité des étudiants, du corps intermédiaire et des professeurs doit être accrue.

La présence internationale doit être renforcée par différentes coopérations sur le plan européen et mondial.

L'harmonisation européenne doit être garantie conformément à la Déclaration de Bologne; les cycles bachelor/master et le système européen des unités capitalisables ECTS doivent être introduits dans les meilleurs délais possibles.

6. Sciences de l'Antiquité/Etude du Proche-Orient ancien

Sources:

- *Christoph Ueblinger (Präsident der Schw. Gesellschaft für Orientalische Altertumswissenschaft): Schreiben vom 17.9.2001 an die SAGW*
- «*Altorientalistik*», in: *Stücheli 2000*, pp. 44f
- «*Altertumswissenschaften*» in: *Stücheli 2000*, pp. 43f
- *référence au dossier de l'ASSH sur les «petites disciplines», notamment le colloque «La fin du <small is beautiful...>?», Neuchâtel, 5.10.2001*

Les représentants de cette discipline relèvent les préoccupations qui sont celles des «petites disciplines» de nos universités (telles que l'égyptologie, l'assyriologie, l'archéologie proche-orientale, les sciences bibliques) et que le groupe de travail SHS a reprises dans son rapport. Ils rappellent notamment qu'en raison d'une politique scientifique fédéraliste dans laquelle les universités et les facultés disposent elles-mêmes de leurs ressources, les «petites disciplines» sont sujettes à une pression et elles peinent à développer un *programme d'enseignement et de recherche cohérent et coordonné* à l'échelle de la Suisse.

Il serait souhaitable de créer des instruments permettant à la Confédération de coordonner l'allocation des ressources en vue de la réalisation de ce programme.

En fonction de l'actualité internationale, l'intérêt des étudiants pour ces disciplines et la demande de conseils et d'expertise pourrait soudainement s'accroître; il faut donc se préparer à cette demande.

D'une manière générale, l'utilité des études de philologie ancienne etc. dans la vie active devrait mieux être mise en lumière, par exemple par une information diffusée dans les gymnases.

Les moyens de communication électroniques facilitent les échanges internationaux.

7. Etude des traditions populaires/Ethnologie européenne

Sources:

- *Christine Burckhardt-Seebass: «Zu den Perspektiven der akademischen Volkskunde/Europäischen Ethnologie in der Schweiz, wie sie sich mir im Jahr 2001 darstellen», Basel, undatiert*
- *Thomas Hengartner: «Stellungnahme», o.O. 2.8.2001*
- *Walter Leimgruber: «Situation der Volkskunde/Europäische Ethnologie, Förderungsmaßnahmen», o.O. 20.8.2001*

Les ethnologues se réfèrent aux préoccupations des «petites disciplines» qui sont présentées dans le rapport du groupe de travail SHS.

Pour l'ethnologie en tant que petite discipline, les liens internationaux et nationaux sont particulièrement importants. Or, les évaluateurs de projets de recherche font souvent preuve d'un certain scepticisme à l'égard d'approches comparatives européennes et du pluralisme méthodologique. Cette attitude des évaluateurs devrait être repensée. Une fédération avec d'autres disciplines dans le but de créer une société de plus grande taille pourrait représenter une chance et une source d'inspiration.

Il faut développer les réseaux interdisciplinaires et la mise à disposition non intéressée des savoirs et des matériaux accumulés. Il reste à voir si un projet de centralisation pourrait éventuellement rencontrer un écho favorable.

Dans les disciplines comptant un seul professeur, telles que l'ethnologie, les représentants scientifiques peu nombreux de la discipline doivent assumer toutes les tâches qui se répartissent sur plusieurs personnes dans des instituts et des disciplines de plus grande taille. Une mesure possible consisterait à attribuer de manière privilégiée des postes de professeurs assistants et chercheurs aux petites disciplines afin de couvrir de manière adéquate l'enseignement et la recherche.

Les personnes qualifiées disponibles pour les tâches universitaires sont trop peu nombreuses, ce qui est sans doute une conséquence de la durée des études et de la perte d'attractivité de ce champ professionnel. Ce problème doit être résolu à plus long terme.

Pour augmenter leur part dans l'attribution des crédits de recherche, les petites disciplines devraient être mieux représentées dans les commissions. Des instruments et des structures d'encouragement devraient être créés pour permettre et faciliter la recherche interdisciplinaire.

Avec la réforme des études universitaires à l'échelle européenne (processus de Bologne), l'assimilation du savoir deviendra plus schématique, moins personnelle et en même temps plus fragmentée. Cette évolution constitue une menace sérieuse pour une discipline généraliste des sciences culturelles, où il s'agit de comprendre, et non pas d'expérimenter. Du fait que la masse critique fait défaut pour des programmes de doctorants, les ethnologues plaident pour la création d'un programme d'études doctorales interdisciplinaire destiné aux

sciences culturelles et pour la possibilité de recevoir un financement pour des programmes internationaux.

Il importe pour l'ethnologie de mettre en valeur les résultats de ses recherches face à un public plus vaste (musée, cinéma, vidéo, etc.). Ceci suppose cependant qu'un financement soit prévu non seulement pour la recherche proprement dite, mais aussi pour sa mise en valeur.

La Société suisse des traditions populaires devrait acquérir une plus grande visibilité et présence en tant qu'organisation faitière des activités scientifiques ethnologiques en Suisse (p.ex. en organisant des colloques) et ne pas rester trop fixée sur ses projets à long terme. Enfin, des propositions thématiques sont faites pour des projets de recherche et le rôle à jouer par l'institut d'ethnologie de l'Université de Bâle.

8. Histoire

Sources:

- *Bertrand Muller et François Walter: «Propositions pour un débat sur l'avenir des sciences humaines en Suisse», Genève, août 2001*
- *Guy Marchal et Susanna Burghartz (Schw. Gesellschaft für Geschichte, SGG): «Zukunftsperspektiven für die Geschichtswissenschaft im Kontext der aktuellen Debatte», Basel, 2.10.2001*
- «Geschichte», in: *Stücheli 2000, pp. 51f*
- *Martin Steinmann (Kuratorium «Katalogisierung der mittelalterlichen und frühneuzeitlichen Handschriften der Schweiz»): «Förderung der Geistes- und Sozialwissenschaften», Basel 30.8.2001*
- *Peter Haber (Schw. Gesellschaft für Geschichte und History Toolbox: «Swiss History Portal»), Basel, 20.9.2001*

En tant que discipline universitaire, l'histoire compte un nombre très élevé d'étudiants ce qui entraîne les problèmes rencontrés par les *disciplines de masse* qui sont relevés dans le rapport du groupe de travail SHS.

Les représentants de cette discipline relèvent qu'il existe dans les universités nombre de cours ou séminaire à double, et d'autre part beaucoup de lacunes dans l'offre. C'est pourquoi la structure des études devrait être repensée. Par exemple, le cycle de base pourrait être proposé dans les HES. De plus, le deuxième et le troisième cycle devraient se fonder davantage sur des synergies et (par exemple dans le cadre de centres de compétences) assurer pour les uns une formation à l'enseignement et à la recherche, pour les autres une formation professionnelle. Les universités devraient se concentrer surtout sur le troisième cycle (avec des programmes internationaux d'études doctorales ou des diplômes du type DEA ou DESS à l'échelle régionale) et sur la formation continue.

Les représentants de cette discipline considèrent que le système professoral est obsolète. A la suite de contraintes d'économies budgétaires, ce système a donné lieu à la création d'un grand nombre de postes d'assistants qui n'offrent pas à la relève des emplois assurés à long terme et peu de perspectives professionnelles. La structure du personnel académique doit

être réformée. On soulève les déficits de modèles de carrière dans lesquels les passages habituels (par exemple celui de l'enseignement au degré secondaire) ne sont plus praticables et où de nouveaux cheminements font défaut. Il serait souhaitable (en particulier pour les *sciences historiques auxiliaires* qui font un travail souvent ingrat) de pouvoir créer certains postes de recherche liés à l'université et financés éventuellement par l'académie. D'autres desiderata sont repris dans le rapport du groupe de travail SHS.

La création d'un *Institut suisse de recherches historiques*, indépendant des universités, pourrait servir à la formation de la relève.

Il faut améliorer les perspectives professionnelles des diplômés des sciences humaines et sociales. Il conviendrait d'insister davantage sur les liens avec l'activité professionnelle, on pourrait même définir des *carrières type* ou des *professions* situées notamment en dehors de l'enseignement.

En *recherche*, un plus grand nombre de projets interdisciplinaires de taille moyenne est souhaitable. Le statut (juridique) des chercheurs doit être redéfini. Les chercheurs travaillant sur mandat sont rarement intégrés aux instituts universitaires, alors même qu'ils en dépendent.

Les représentants de cette discipline recommandent la création d'une fondation pour les sciences humaines (*Swiss Institute for Advanced Studies*), laquelle ne remplacera pas pour autant ni le FNS ni l'Académie. Cet institut devrait poursuivre principalement les objectifs suivants: définir les conditions générales pour améliorer l'enseignement, encourager la formation postgrade et continue, soutenir et promouvoir la mobilité internationale des enseignants et des chercheurs.

La Société suisse d'histoire (SSH) recommande la création d'un «*Réseau Sciences Humaines*» comprenant cinq centres (deux instituts historiques pour les études européennes et les études extra-européennes, un forum de communication interdisciplinaire, un «*Centre for Advanced Studies*» et un centre de documentation). Elle préconise aussi de professionnaliser les sociétés savantes.

La SSH propose conjointement avec la direction du projet «*History Toolbox*» la création d'un service d'information centralisé («*Swiss History Portal*») répertoriant les projets de recherche en cours, les personnes, les colloques, les publications, etc., à l'image de ce qui existe pour les sciences sociales (SIDOS).

9. Préhistoire et archéologie

Source:

- Alex Furger (*Präsident der Wissenschaftlichen Kommission der Gesellschaft für Ur- und Frühgeschichte*): «*Förderung der Geistes- und Sozialwissenschaften*», Augst, 14.8.2001

Réflexions nourries par les expériences d'une *science humaine appliquée* à orientation archéologique qui opère à l'interface de la science et du public. Le projet est affirmé de faire de la cité romaine d'Augusta Raurica un lieu de rencontre et un atelier d'histoire. Des propositions thématiques sont avancées pour la recherche et des présentations.

10. Histoire de l'art

Sources:

- Pascal Griener: «Mesures propres à favoriser le statut et la qualité des sciences humaines, et particulièrement de l'histoire de l'art, dans notre pays», Neuchâtel, 4.9.2001
- Schweizerisches Institut für Kunstwissenschaft (SIK, Jürg Albrecht, Karl Jost, Stanislaus von Moos): «Ideenskizze für ein nationales Forschungsprogramm für Kunstgeschichte», Zürich 19.9.2001

Les représentants de cette discipline relèvent la disparité entre les ressources mises à la disposition des EPF et celles des universités. Ce manque de ressources est en contradiction avec la «production (output)» des sciences humaines en général et de l'histoire de l'art en particulier, à la fois en termes qualitatifs et quantitatifs. Le cahier des charges des professeurs prévoit 6, ou 7, voire 8 heures d'enseignement par semaine. Ce pensum est trop élevé dans la comparaison européenne; il nuit à la créativité des enseignants et leur laisse trop peu de temps pour la recherche.

Il n'est pas rare que les carrières académiques dépendent du bon vouloir du titulaire de la chaire, notamment quand des postes d'assistants ou maîtres assistants ne sont pas mis au concours public, mais attribués en recrutement interne. Les conséquences de cette pratique sont l'hésitation des étudiants à passer un semestre à l'étranger, un manque de transparence dans la promotion de la relève, le protectionnisme d'un groupe de scientifiques, etc. Du fait du manque de jeunes professeurs d'origine suisse, une proportion excessive d'enseignants étrangers occupent les chaires. Une meilleure promotion de la relève (telle qu'elle est préconisée dans le rapport du groupe de travail SHS) est indispensable.

Tandis qu'en sciences naturelles, les outils techniques font partie de l'équipement de base et sont financés dans le cadre d'un projet de recherche, les sciences humaines manquent souvent de moyens financiers pour se doter de ces outils. Le mythe de la recherche en sciences humaines qui nécessite uniquement «une feuille de papier et un crayon» est encore bien vivant...

Cette recherche est souvent mesurée à l'aune des sciences naturelles. Autrement dit, on tend à imposer aux sciences humaines les instruments et les démarches propres aux sciences naturelles: grands centres de recherche, travail en équipe, réseaux. Or, en sciences humaines, ce sont souvent des chercheurs *individuels* qui réalisent des travaux exceptionnels. L'encouragement de la recherche devrait prendre en compte cette particularité ainsi que d'autres spécificités des sciences humaines.

En histoire de l'art, la création d'un «*Institute of Advanced Studies*» répond à une nécessité absolue (voir le rapport du groupe de travail SHS).

Il convient de réorganiser les instruments de recherche et de mieux les doter en moyens financiers. Les crédits pour les bibliothèques, par exemple, sont beaucoup trop maigres par rapport aux sciences naturelles. Il faut un centre national qui se charge de l'acquisition des ouvrages scientifiques mis à la disposition des chercheurs (exemple: National Art Library, London).

La faiblesse de l'infrastructure disponible pour les projets de recherche est préoccupante: on manque d'institutions capables de réaliser de vastes enquêtes et de grands projets de

recherche. En dehors de la carrière universitaire, les jeunes scientifiques n'ont pratiquement aucune chance de pouvoir exercer une activité de recherche. Il y a donc lieu d'intégrer la recherche institutionnelle (musées, Institut suisse pour l'étude de l'art) dans ce type de programmes.

Un *programme national de recherche* tel que l'Institut suisse pour l'étude de l'art le propose en histoire de l'art pourrait notamment remédier à cette infrastructure déficiente. Il pourrait par exemple servir à analyser systématiquement le contexte social d'une œuvre d'art en intégrant à cette recherche non seulement les chercheurs universitaires mais aussi d'autres intervenants (musées, instituts, médias, public, etc.).

11. Musicologie

Sources:

- *Joseph Willmann (Präsident der Schw. Musikforschenden Gesellschaft): «Förderung der Geistes- und Sozialwissenschaften», Basel 30.8.2001, mit Bezug auf:*
- *Schweizerischer Wissenschaftsrat: «Accountable Humanities? A review of opportunities and problems in the fields of (...) Musicology», Bern 15.2.1997*

Les représentants de cette discipline rappellent les préoccupations d'une «petite discipline» qui sont reprises dans le rapport du groupe de travail SHS. Discipline aux moyens financiers très restreints, la musicologie souffre également du fait d'un corps intermédiaire faiblement doté en personnel qui doit assumer tous les travaux administratifs, le service de la bibliothèque et d'autres services encore. Les professeurs étant peu nombreux, c'est aux membres du corps intermédiaire qu'il incombe d'assumer très tôt des charges d'enseignement; ils n'ont donc qu'un temps limité pour se consacrer à la recherche et à des activités dans les médias (la radio surtout), vecteur de publicité.

Pour augmenter les fonds de recherche et faciliter la présentation de projets, il convient que le FNS mentionne explicitement la musicologie et l'intègre expressément dans le PNR «*Sciences de l'information et de la communication*».

Le desideratum de meilleures conditions de carrière dans le corps intermédiaire a été retenu dans le rapport du groupe de travail SHS.

12. Langues et littératures

Source:

- *A la place d'une nouvelle prise de position il est renvoyé aux déclarations des présidents des sociétés membres de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales, in: <«Kulturwissenschaften» in der Schweiz? – Erkundigungen zur Situation der Geisteswissenschaften und der Theologie im Jahr 2000>, Stücheli 2000, pp. 31ff*

Ce groupe de disciplines comprend plusieurs disciplines de masse (lettres anglaises, allemandes) à côté de «petites disciplines» (langues et littératures scandinaves). Le lien traditionnel entre étude de la langue et de la littérature est parfois remis en question. Comme

dans toutes les *disciplines de masse*, on relève les problèmes cités dans le rapport du groupe de travail SHS, dont celui que l'enseignement (et l'encadrement) prend trop de temps au détriment de la recherche.

Dans les grandes disciplines autant que dans les petites, les professeurs sont toujours plus absorbés par les tâches administratives. On pourrait remédier à cette situation si l'acquisition de fonds de recherche pouvait être déléguée à des collaborateurs spécialement formés (souhait exprimé par les spécialistes de la littérature nord-américaine). La tendance à la bureaucratisation fait obstacle notamment au développement de projets interdisciplinaires (par ex. en études scandinaves).

La concurrence entre les universités ne saurait suppléer au manque des ressources. Il ne faut pas prendre le système américain comme modèle pour la politique suisse de la recherche (recommandation émise par les spécialistes de la littérature nord-américaine et les anglicistes).

La relève scientifique doit être encouragée de manière ciblée, plutôt que sur une large base (anglicistes). Des recommandations à ce propos se trouvent dans le rapport du groupe de travail SHS.

Plutôt que de céder à la «réformite» et réaliser à la va-vite des réformes précipitées, il vaudrait mieux chercher à identifier les *questions d'actualité* susceptibles de faire l'objet de recherches et les *thèmes de recherche* à potentiel d'avenir (anglicistes, spécialistes de la littérature nord-américaine).

Dans nombre de disciplines, du fait même de leur sujet d'étude, la coopération internationale l'emporte sur les relations nationales (hispanisants, sinologues, anglicistes). Les médias électroniques, la diversité scientifique et la spécialisation croissante sont autant d'éléments qui facilitent les contacts avec l'étranger davantage qu'à l'intérieur du pays (études scandinaves).

Les frontières traditionnelles entre disciplines et sujets d'études tendent à s'estomper (textes littéraires/non littéraires, culture classique/populaire). Cela pose problème autant que l'émergence d'une (trop) vague «*science de la culture*». Le concept des «*area studies*» (tel qu'il était préconisé par le CSST suite à l'évaluation des sciences humaines et sociales) est dépassé (avis des spécialistes de la littérature nord-américaine). Nécessité d'un *centre national de recherche en sciences humaines* (proposition émanant des hispanisants).

13. Sciences sociales

Sources:

- *Wissenschaftspolitischer Rat der Sozialwissenschaften (WRS) der SAGW: «Eine Stellungnahme der Schweizer Sozialwissenschaften zum Arbeitsauftrag der Gruppe Schuwey», Genf September 2001*
- *ders.: «Drei Postulate im Hinblick auf die nächste Ausschreibungsrunde der Nationalen Forschungsschwerpunkte», Entwurf vom 11.7.2001*
- *ders.: «Strukturelle Differenz und Mittelallokation. Sozial- und Naturwissenschaften im Vergleich», Entwurf vom 11.7.2001*

- Markus Zürcher: «Sozialwissenschaftliche Beobachtung und Analyse der gesellschaftlichen, politischen, ökonomischen und kulturellen Entwicklung der Schweiz», Bern 25.7.2001
- Thomas S. Eberle: «Demarche des WRS/CPS zur Förderung der Qualitativen Methoden», Entwurf vom 5.7.2001
- Peter Farago (Programmkoordination SSP <Zukunft Schweiz>): «Sozialwissenschaftliche Forschungs-Infrastrukturen», Zürich, 8.2.2001
- ders.: «Graduiertenprogramme und Sommeruniversität – zwei wichtige Instrumente des SPP Zukunft Schweiz im Bereich der Nachwuchsförderung», Zürich, 5.4.2001

Les observations du Conseil de politique pour les sciences sociales (CPS) de l'ASSH et des responsables du PP «*Demain la Suisse*» ainsi que d'autres sujets de préoccupation spécifiques aux sciences sociales sont reprises dans une large mesure par le rapport du groupe de travail SHS. On relèvera ici les points suivants:

Sur le plan de l'organisation de la recherche, des «*réseaux intégrés horizontalement*», comprenant un institut assumant les fonctions administratives (*primus inter pares*) correspondent mieux aux sciences sociales que la conception centralisatrice de la «*maison-mère*» (*leading-house*).

En plus d'une augmentation des moyens, on suggère la réorganisation de la Division I du FNS en deux sections, responsables respectivement des *sciences humaines* et des *sciences sociales*.

Les *universités d'été* destinées aux jeunes chercheurs (par exemple sur la méthodologie des sciences sociales, à l'exemple de la prestigieuse Essex Summer School) ont donné d'excellents résultats en participant au développement de la compétence de recherche des doctorants. A ce titre, l'*université d'été* constitue un modèle alternatif par rapport aux programmes d'écoles doctorales (Graduiertenkolleg).

Il faut mieux faire connaître les *méthodes qualitatives* d'évaluation dans la conscience du public et chez les décideurs de la politique de la science. Ces méthodes qualitatives aux côtés des méthodes quantitatives devraient rester un sujet d'études proposé par l'université d'été. On pourrait éventuellement envisager la création d'un *centre de compétences en méthodes qualitatives*.

La création d'une *université fédérale des sciences sociales* mérite également d'être étudiée. Il faut développer les connaissances de base en sciences sociales dans les gymnases et dans les HES techniques.

Enfin, le CPS estime qu'il est urgent de créer un *laboratoire d'idées* (think tank) sur des questions d'*évaluation* et d'*assurance qualité* à destination des universités, académies, cantons, Confédération.

Annexe IV

Documents divers sur le sujet

- SWR/CSS 1993 Revitalising Swiss Social Science. Evaluation Report, Conseil Suisse de la Science, FOP 13/1993 Berne
- SWR/CSS 1998 Evaluation der geisteswissenschaftlichen Forschung in der Schweiz. Schlussbericht: Ergebnisse und Empfehlungen des Schweizerischen Wissenschaftsrates, Conseil Suisse de la Science, FOP 50/1998 Berne
- Stücheli 2000 Stücheli Peter, «Kulturwissenschaften» in der Schweiz? Erkundigungen zur Situation der Geisteswissenschaften und der Theologie im Jahr 2000, Centre d'études de la science et de la technologie, CEST 2000/1, Berne
- BFS/OFS 2000 A Personal der universitären Hochschulen 1999/Personnel des hautes écoles universitaires 1999, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel 2000
- BFS/OFS 2000 B Studierende an den schweizerischen Hochschulen/Etudiants des hautes écoles suisses 1999/2000, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel 2000
- Diem 2000 Diem Markus, Von der universitären Hochschule ins Berufsleben. Absolventenbefragung 1999, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel 2000
- SAGW/ASSH 2001 „Le devenir des sciences sociales en Suisse» Colloque, Neuchâtel, 23 mars 2001. Les sciences sociales. L'avenir, ASSH, Berne 2001
- SWTR/CSST 1/2001 Förderung des akademischen Nachwuchses an Schweizer Hochschulen. Empfehlungen des Schweizerischen Wissenschafts- und Technologierates / L'encouragement de la relève universitaire dans les hautes écoles suisses CSST 1/2001 Bern
- Vision 3/2001 Geistes- und Sozialwissenschaften im Aufbruch?/Sciences humaines: au fait, quel est le problème? *Vision*. Das Schweizer Magazin für Wissenschaft und Innovation/Le magazine suisse de la science et de l'innovation, 3/septembre 2001, Berne
- WRS/CPS 2001 Eine Stellungnahme der Schweizer Sozialwissenschaften zum Arbeitsauftrag der Gruppe Schuwey, Conseil de politique des sciences sociales de l'ASSH, septembre 2001
- SAGW/ASSH 4/2001 Förderung der Geistes- und Sozialwissenschaften: vom Protest zu den Massnahmen, *Bulletin*, ASSH, decembre 2001
- SWTR/CSST 2/2002 Neunpunkte-Programm zur Förderung von Wissenschaft und Technologie in der Schweiz (Kap. 4 «Stärkung der Geistes- und Sozialwissenschaften») CSST 2/2002 Berne (Entwurf)

D'autres rapports – y compris des textes non publiés sous forme imprimée – traitant de la situation des sciences humaines et sociales sont disponibles sur les sites Web des institutions concernées (FNS, CSST, CEST, ASSH, etc.).